



**SANARY
SUR MER**

Rapport sur les orientations budgétaires

2026

Sommaire

Sommaire	2
I - Préambule	3
II - Résumé.....	3
III - Contexte économique et institutionnel	4
A – Contexte économique	4
B – Contexte politique et institutionnel.....	5
C – Le projet de loi de finances pour 2026.....	5
IV - Le contexte local.....	6
A – Principes de gestion généraux de la fin du mandat actuel.....	6
B – Les démarches entreprises en matière de qualité comptable	7
C – Périmètre	7
V - Budget principal de la commune.....	8
A – Analyse rétrospective et prospective	8
B – Objectifs de gestion	9
C – Les hypothèses retenues pour 2026 en recettes.....	10
a) L'attribution de compensation	10
b) La fiscalité directe	10
c) La fiscalité indirecte.....	11
d) Les dotations.....	11
e) Les ventes et produits du domaine	12
f) Les produits de gestion courante	12
g) Remboursements de charges	12
h) Les recettes d'investissement.....	13
D – Les hypothèses retenues pour 2026 en dépenses	13
a) Atténuation de produits.....	13
b) Les charges à caractère général.....	13
c) Les charges de personnel.....	14
d) Les charges de gestion courante	16
e) Programmation pluriannuelle et annuelle des investissements.....	17
E – Emprunts	19
F – Projet de Budget Primitif 2026.....	19
VI - Budget annexe des Parcs et stationnement.....	20
A – Objectifs de gestion	20
B – Analyse rétrospective et prospective	21
C – Programmation des investissements.....	22
D – Emprunts.....	22
E – Projet de Budget Primitif 2026.....	23
VII - Budget annexe des Ports.....	23
A – Objectifs de gestion	23
B – Analyse rétrospective et prospective	24
C – Programmation annuelle et pluriannuelle des investissements	25
D – Emprunts.....	25
E – Projet de Budget Primitif 2026.....	26
VIII - Budget annexe du Théâtre	26
A – Objectifs de gestion	26
B – Analyse rétrospective et prospective	27
C – Programmation des investissements.....	28
D – Projet de Budget Primitif 2026	28
IX - Budget annexe des Sépultures	29
A – Objectifs de gestion	29
B – Analyse rétrospective et prospective	29
C – Projet de Budget Primitif 2026.....	30
D – Emprunts.....	31
X – Approche consolidée.....	31
XI – Annexes détaillées.....	33

I - Préambule

Le **débat d'orientation budgétaire** (DOB) est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif (BP) prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour les communes de plus de 3.500 habitants. Les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget primitif, ce débat intervenant lors d'une séance distincte du conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de **préparer l'examen du budget** en donnant aux conseillers municipaux les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du BP. Il s'appuie principalement sur des analyses du monde économique national et international, sur le contexte institutionnel des collectivités locales, ainsi que sur des analyses rétrospectives et prospectives des budgets locaux.

Le débat, et donc le présent rapport, portent à la fois sur le **budget principal de la commune**, mais aussi sur les **budgets annexes**. Le débat afférent à la présentation du rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique, et doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département. Le rapport est transmis à l'EPCI et mis à disposition du public qui en est avisé par tout moyen, notamment le site internet officiel de la commune.

Les dates de vote du DOB et du BP 2026 au Conseil municipal sont prévues respectivement les **21 janvier et 4 février 2026**, sachant que le délai entre ces deux séances doit être raisonnable, ne peut légalement excéder dix semaines, et qu'en M57, le délai minimum de communication du projet de budget primitif (BP) au Conseil municipal est porté à 12 jours.

Du fait de ce calendrier, le **BP 2026 est voté sans la prise en compte des résultats 2025**, lesquels ne sont évidemment pas encore connus à la date d'élaboration du présent rapport mais estimés à fin novembre 2025.

Poursuivant ses efforts de transparence, la commune a continué à simplifier davantage encore la rédaction du présent rapport, de manière à le rendre **plus accessible**. Ainsi, le rapport présente seulement des tableaux et graphiques simples, tandis qu'une annexe figure en fin de rapport pour chaque budget, afin de permettre à chacun de disposer d'informations plus détaillées s'il le souhaite. Les chiffres sont exprimés, sauf mention contraire, en milliers d'euros (K€).

Les projets de budgets 2026 présentés dans ce document ont été élaborés avec **sincérité et prudence** dans le contexte très particulier de l'année 2026. En effet, chaque année, il est précisé que seuls des événements imprévus et d'ampleur significative sont susceptibles d'altérer les prévisions établies. Il est vrai que l'incertitude liée à la fois à la fragilité du contexte institutionnel et de l'absence de vote d'une loi de finances pour 2026 au jour de la rédaction du présent rapport, permettent seulement de conjecturer certains efforts qui pourraient être demandés aux collectivités pour contribuer au redressement des comptes publics.

Mais indépendamment de cela, s'ajoute surtout le renouvellement du conseil municipal qui interviendra à la suite des élections municipales de mars 2026, ce qui pourra également être l'occasion de modifications sur les choix de gestion décrits ci-après.

II - Résumé

Le budget 2026 des collectivités se prépare non seulement dans un contexte institutionnel national marqué par les difficultés du gouvernement à faire adopter une loi de finance, où le déficit et la dette poussent l'Etat à chercher des leviers de réduction de la dépense publique par une nouvelle contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics, mais aussi par la perspective des prochaines élections municipales de 2026, ce qui pourra modifier sensiblement les orientations présentées dans le présent document, lequel se borne à proposer une construction budgétaire selon la poursuite des principes de gestion de l'équipe sortante.

Il est difficile de déterminer précisément dans quelle mesure la ville de Sanary sur Mer serait impactée précisément par les mesures nationales, malgré tout leur impact resterait mesuré compte tenu des masses budgétaires.

Des marges de précautions ont ainsi été prises sur le FCTVA, et les espérances de subventions. Par ailleurs, le projet de BP 2026 tient compte d'une maîtrise des dépenses tout en tenant compte de la mise en place d'une brigade de nuit au sein de la police municipale, ainsi que d'une nouvelle ponction prévisionnelle de 300.000 € au titre de l'article 55 de la loi SRU, le tout sans recourir à une hausse des taux de la fiscalité directe locale.

En investissement, le projet de BP 2026 repose essentiellement sur la programmation des derniers investissements engagés par l'équipe sortante. Ces investissements seraient financés pour l'essentiel par l'emprunt dans la limite d'une capacité de désendettement correspondant également à l'engagement municipal, et préservant des marges de manœuvre pour la prochaine équipe municipale.

Du côté des budgets annexes, les tarifications actuelles des budgets annexes des Parcs et des Ports permettront de poursuivre les investissements prévus selon les principes de gestion de l'actuel mandat municipal. Le budget annexe du Théâtre devrait poursuivre son activité en accroissant sa marge sur les spectacles et en s'ouvrant davantage à la création artistique, tandis que le budget annexe des Sépultures continuera à s'ajuster autant que possible au besoin des familles malgré ses contraintes et son faible volume d'activité.

La commune s'engage ainsi à continuer à assurer une gestion saine et responsable dans le contexte qui lui est imposé, à préparer l'avenir, tout en préservant les équilibres financiers et en poursuivant les initiatives en matière de qualité comptable soutenues par la DGFIP.

III - Contexte économique et institutionnel

A – Contexte économique

En 2025, l'économie mondiale a été plutôt résiliente malgré la montée des tensions géopolitiques (USA-Chine, Iran-Israël), le regain d'incertitude politique (France) et la hausse sans précédent des droits de douane américains. La baisse des prix du pétrole, une adaptation rapide des entreprises à cet environnement mouvant et des conditions financières moins contraignantes ont néanmoins permis d'amortir le choc.

En 2026, l'impact des droits de douane devrait s'atténuer et les soutiens fiscaux à la croissance se renforcer, en particulier en fin d'année. Les tensions commerciales entre les USA et la Chine ne devraient pas connaître de nouvelle escalade. À l'échelle mondiale, l'investissement pourra permettre la reprise, notamment dans le secteur de l'intelligence artificielle (IA) et le plan de relance allemand. Son effet sur la croissance sera d'autant plus marqué s'il s'accompagne d'une reprise de la consommation des ménages.

En zone Euro, la croissance reposera largement sur la dépense publique, tirée par l'Allemagne (défense, infrastructures) et l'accélération du déploiement des fonds Next Generation EU mis en place après la crise sanitaire. La croissance est attendue à 1,0% en 2026 et 1,3% en 2027.

La hausse de la consommation devrait rester modérée malgré une poursuite de la baisse de l'inflation (attendue à 1,8 % en 2026 et 2027). L'appréciation de l'euro mais aussi la désinflation importée de Chine et le retour à des prix de l'énergie plus bas devraient limiter la hausse des prix. Le niveau d'épargne ne baisserait que marginalement et la dynamique sur le marché du travail s'essoufflerait (le taux de chômage est actuellement parmi les plus faibles de l'histoire récente de la zone euro à 6,4%), ce qui devrait limiter la reprise de la consommation. En ce qui concerne l'inflation, la France présente l'un des taux d'inflation les plus faibles en Europe, de l'ordre de 1% fin 2025. Il est attendu autour de 1,3% en 2026.

En ce qui concerne la politique monétaire, la Banque centrale européenne (BCE) serait peu incitée à baisser ses taux davantage, puisque la croissance devrait s'améliorer et que l'inflation serait globalement à sa cible, c'est-à-dire inférieure à 2%.

Au niveau politique, il n'y a pas d'élections majeures prévues en 2026, hormis les élections municipales en France qui peuvent donner quelques indices sur l'élection présidentielle de 2027 ; des élections législatives anticipées peuvent aussi être convoquées si le blocage à l'Assemblée nationale persiste.

B – Contexte politique et institutionnel

Le projet de loi de finances pour 2026 s'est inscrit dans un contexte exceptionnellement difficile pour l'Etat. L'Etat fait face non seulement à une instabilité politique et institutionnelle, mais aussi à une instabilité budgétaire et économique historique.

Le poids de la dette et du déficit historiquement élevés impose à l'Etat de recourir une nouvelle fois aux budgets locaux comme variable d'ajustement dans une nouvelle vague de redressement de ses finances publiques, et notamment une contribution des collectivités à hauteur de 5 milliards d'euros mais pouvant aller jusqu'à 8 milliards d'euros. Le nouvel effort via une "épargne forcée" introduite en 2025 et prolongée en 2026 (DILICO, cf. pages suivantes) soulève de nombreuses questions et inquiétudes tant sur le fonctionnement que sur l'investissement.

Au jour de rédaction du présent rapport, le parlement n'a pu aboutir au vote d'une loi de finances pour 2026, mais seulement d'une loi spéciale, avec l'objectif pour le gouvernement d'aboutir au vote de la loi de finances initiale pour 2026 avant fin janvier.

C – Le projet de loi de finances pour 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 a été présenté dans ce contexte politique particulier. Le Premier ministre Sébastien Lecornu a renoncé à recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour le faire adopter. Il entend faire évoluer au cours des débats parlementaires son texte initial et a précisé que l'objectif de déficit public pourra être assoupli, mais qu'à la fin il "devra être à moins de 5% du PIB".

Si la probabilité du recours au 49.3 refait surface depuis quelques semaines en raison d'une situation de blocage persistant, le projet de budget 2026 ambitionnait de redresser les comptes publics par des hausses de recettes fiscales (en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés à hauteur de 6,5 Md€ et par la suppression de 23 niches fiscales pour un gain d'environ 5 Md€) et une baisse des dépenses de l'Etat, hors Défense nationale, qui représente deux tiers de l'effort budgétaire total.

Le gouvernement table en 2026 sur des prévisions de croissance de 1% (après 0,7% en 2025) et d'inflation de 1,3%. Il projette de ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026 (après 5,8% en 2024 et 5,4% en 2025) dans l'optique d'un retour sous les 3% (déficit maximal selon les critères de convergence européens) en 2029. La part de la dette publique atteindrait quasiment 118% du PIB (+2 points par rapport à 2025), contre une limite à 60% selon les critères de convergence...

Les **collectivités locales** sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public dans ce texte (suppression du FCTVA en fonctionnement, doublement du DILICO, fusion des dispositifs de subventions à l'équipement local...). En parallèle, le poids des normes serait réduit afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus.

Les collectivités les plus exposées financièrement à la conjoncture et au vieillissement démographique seraient accompagnées, avec en particulier la mobilisation du fonds de sauvegarde pour un montant trois fois supérieur par rapport à 2024 à destination des départements les plus fragiles. L'accompagnement des collectivités faisant face à des événements climatiques d'ampleur serait également augmenté et simplifié.

Finalement, l'Assemblée nationale n'a réussi en 40 jours qu'à examiner la partie "recettes" du budget, avant de la rejeter à la quasi-unanimité des députés. Au Sénat, le volet consacré aux finances des collectivités locales a été largement amendé en leur faveur : suppression du retour à une dotation de fonctionnement régional et des réductions d'assiette du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), extension de la "dotation élu local" conformément à la proposition de loi sur le statut de l'élu local... La liaison entre les taux de la taxe d'habitation

sur les résidences secondaires et de la taxe foncière a été supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

Toutefois, la commission mixte paritaire réunie en décembre sur le projet loi de finances pour 2026 n'a pu déboucher sur le moindre consensus, une loi spéciale a été adoptée à l'unanimité le 22 décembre, et les débats ont été suspendus à Noël. Les discussions ont repris le 8 janvier en commission, avant un examen en séance publique à compter du mardi 13 janvier. Pour les collectivités locales, la Commission est déjà revenue sur plusieurs dispositions votées par le Sénat. Néanmoins, elle a décidé de ne pas adopter la première partie du texte. Aucun accord ne semble donc se dessiner à court terme, d'autant qu'est déjà brandie la menace d'une nouvelle dissolution en cas de motion de censure votée par l'assemblée.

Compte tenu des difficultés à anticiper les mesures qui impacteront réellement les collectivités en 2026 dans leur version définitive, le projet de BP 2026 se base sur une approche à la fois prudente et pragmatique.

Pour rappel, l'impact cumulé des mesures nationales prises depuis 2013 et notamment la contribution au redressement des comptes publics, mise en œuvre à partir de 2013 sous le quinquennat Hollande, et qui avait notamment conduit la commune à voir diminuer d'environ 80% la DGF qu'elle percevait jusqu'ici de l'Etat, a privé la commune de plus de 20 M€ de ressources cumulées.

Depuis la fin de cette contribution, les PLF, LFI et LFR successives ont eu relativement peu d'impacts de court terme sur la commune de Sanary sur Mer, en regard de sa taille et de sa richesse relative, mais également des volumes budgétaires qu'elle gère. **Compte tenu du calendrier de vote, il reviendra à la nouvelle équipe municipale d'ajuster les budgets en fonction de la réalité de la loi de finances 2026.**

De même, bien que la commune puisse compter également sur ses **partenaires institutionnels** pour le financement des principales réalisations, il ne faut pas perdre de vue que ceux-ci (notamment Département et Région) devraient également être mis à contribution, ce qui devrait limiter une partie de leurs interventions financières au bloc communal, directes ou indirectes. **De ce fait, la commune de Sanary sur Mer compte essentiellement sur sa propre gestion pour assurer son fonctionnement.**

IV - Le contexte local

A – Principes de gestion généraux de la fin du mandat actuel

Comme pour l'Etat, le principe de continuité du service public impose aux collectivités de fonctionner dès le 1^{er} janvier, même si le budget pour l'année en cours n'a pas encore été voté. Des dispositions spécifiques existent pour cela : le parlement a dû voter une loi spéciale pour reconduire une partie des crédits de l'Etat avant le vote de la loi de finance pour la deuxième année consécutive.

Pour les collectivités en cas de BP non voté avant le 1^{er} janvier, la loi prévoit l'autorisation de reconduire automatiquement les crédits de fonctionnement de l'année précédente et de procéder, en plus du remboursement des annuités normales de la dette, à des crédits provisoires d'investissement (limitées à un quart des crédits annuels de l'année précédente, ainsi que, depuis le passage à la M57, à des crédits de paiement d'opérations inscrites dans des AP/CP dans la limite d'un tiers des autorisations), et ceci jusqu'au 15 avril en dehors des années électorales.

La commune de Sanary-sur-Mer a utilisé cette possibilité lors du conseil municipal du 17 décembre 2025. En effet, les services financiers se sont trouvés temporairement en effectif restreint alors même que le calendrier d'exécution budgétaire fin 2025 nécessitait une forte mobilisation de leur part, obligeant à décaler de quelques semaines les calendriers de vote habituels.

Si ce contexte a effectivement permis de présenter des estimations de réalisations 2025 affinées, force est de constater que la situation institutionnelle, malgré l'ambition initiale du gouvernement, n'a pas permis de retirer un avantage par rapport à l'adoption d'un BP anticipée. Le présent rapport se verra donc réduit à énoncer des hypothèses prises en compte dans certains domaines pour lesquels les incertitudes n'ont pas été levées.

Enfin, il convient de noter que le processus habituel de vote d'un budget primitif est très particulier tous les 6 ans, puisque l'année budgétaire à venir préparée avec soin par l'équipe municipale en place ne sera exécutée réellement que pendant le seul premier trimestre, et que la nouvelle équipe en place, quelle qu'elle soit, sera légitime à opérer des modifications par rapport aux hypothèses retenues.

Bien que les séances de vote du DOB et du BP 2026 soient proches, les montants définitivement proposés au vote des budgets primitifs 2026 pourront légèrement différer des chiffres indiqués dans le présent document, en fonction de données plus précises dont nous disposerons d'ici là.

B – Les démarches entreprises en matière de qualité comptable

L'exercice 2026 sera le troisième exercice voté selon la **nomenclature budgétaire et comptable M57** pour le budget principal de la commune, les budgets annexes obéissant toujours, pour leur part, à la nomenclature M4.

Pour rappel, la commune est passée au **compte financier unique** (CFU) dès 2025 pour l'exercice clos 2024, ce qui permet de disposer d'un seul document financier en lieu et place des précédents compte de gestion du comptable public et compte administratif de l'ordonnateur, deux ans en avance sur les obligations réglementaires.

En outre, la commune a entrepris un **engagement partenarial** (EP) avec la DDFiP du Var depuis le 1^{er} octobre 2024, qui porte sur 4 axes et 11 actions. Les recrutements au sein de la direction des finances ayant pris davantage de temps que prévu, le projet de mise en place d'une **convention allégée en partenariat** (CAP) a été décalé d'un an. Il s'agit de dispenser la commune de certaines opérations de contrôles a priori de la part du comptable public et de la fourniture de pièces justificatives, en contrepartie de la garantie d'un bon niveau de contrôle en interne et d'une bonne qualité comptable. Ce dispositif est un levier pour améliorer encore davantage le contrôle interne, notamment dans le cadre du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics, mais aussi de fluidifier encore davantage la chaîne comptable et in fine réduire les délais globaux de paiement aux entreprises. L'embauche récente d'une contrôleur de gestion permettra de tendre vers cette étape supplémentaire de qualité et de sécurisation des procédures.

En fonction de l'évolution de son organisation interne pour prendre en compte ces projets exemplaires, la commune pourra être amenée à amender son **règlement budgétaire et financier**, le document de référence en matière de gestion budgétaire, comptable et financière de la collectivité. Tant en 2024 qu'en 2025, la commune n'a pas eu besoin de mobiliser la faculté ouverte par la nomenclature M57 de virer des crédits entre chapitres en dehors des décisions budgétaires modificatives.

C – Périmètre

Il est précisé que l'année 2026 ne comporte **pas de changement de périmètre** lié à de nouveaux transferts de compétences à la **Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume** (CASSB).

Certains projets envisagés l'année dernière au niveau de la CASSB n'ont pu être mis en place, par la suite du changement d'exécutif intervenu début 2025 (révision libre de l'attribution de compensation, traitement de la compétence pluvial, étude sur le recul du trait de côte, pacte financier et fiscal...). Ces points devront être repris et traités par le nouvel exécutif au sein de l'EPCI. De même, il s'agira de la véritable 2^{ème} année de mise en œuvre du versement d'une part de la Taxe d'Aménagement communale (30%) à son profit.

En revanche, la commune devra faire face à de légères modifications de périmètres, comme la 1^{ère} année pleine d'exploitation de la **base nautique**, qui a fait l'objet d'une reprise en régie en octobre 2025. Cela implique la prise en charge de dépenses de personnel et de matériels et, selon les réponses aux appels à manifestations d'intérêt et la nature des occupants de la base nautique, de recettes d'occupation associées.

Par ailleurs, l'EPIC Office de tourisme se verra confier l'exploitation future du **Musée de la Mer Anita Conti**, nouvelle dénomination de l'ancien « Espace Mer » approuvée par le conseil municipal en décembre dernier, et dont l'ouverture au public est prévue fin 2026, ce qui complètera sa gestion d'autres équipements ou services touristiques, à savoir la gestion de la Tour Romane et de la Salle Maurice Fargues, et préfigurant ainsi la future gestion des sites de « l'Aventure de l'Eau », lorsque s'y ajoutera plus tard l'exploitation muséale de la Batterie de la Cride. Les besoins budgétaires liés à la préparation de cette ouverture doivent évidemment être anticipé par rapport au calendrier d'ouverture. L'organisation retenue permet à la commune de ne pas se voir imputer les charges nettes liées à cet équipement en 2026 et pour les années futures, du moins tant que les budgets de l'EPIC et les produits touristiques, dont la fréquentation de ce musée, lui permettront de les absorber.

En effet, grâce aux mesures mises en place pour optimiser la perception des taxes de séjour, dont la part communale lui est reversée intégralement, les produits de l'office de tourisme sont devenus en peu de temps supérieurs à ses besoins de fonctionnement, ce qui lui permet d'aborder sereinement cette nouvelle étape de son développement entamé en 2019, et qui est cohérent avec notre qualité de ville touristique.

Enfin, la commune a l'obligation de mettre en place un « **relais petite enfance** » en 2026. Cette obligation nouvelle est liée à la création du Service public de la petite enfance, entré en vigueur en 2025, conférant le statut d'autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant aux communes et leur fixant de nouvelles obligations. L'accroissement de la contribution communale aux structures associatives sur le territoire, décidée en 2025, serait simplement pérennisé en 2026, tandis que les obligations nouvelles de 2026 pourraient être absorbées au sein du CCAS sans surcoût de la contribution communale, grâce à une réorganisation interne.

V - Budget principal de la commune

A – Analyse rétrospective et prospective

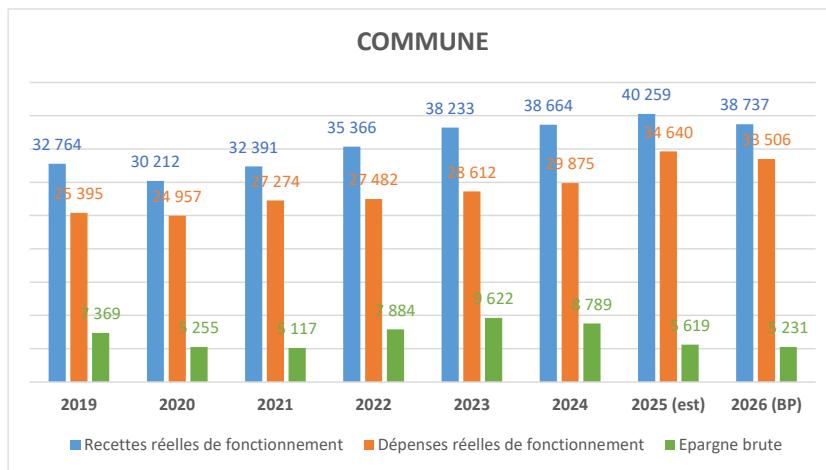
Hors produits de cessions	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (estim)	2026 (BP)
Recettes réelles de fonct.	32 764	30 212	32 391	35 366	38 233	38 664	40 259	38 737
Dépenses réelles de fonct.	25 395	24 957	27 274	27 482	28 612	29 875	34 640	33 506
Epargne brute	7 369	5 255	5 117	7 884	9 622	8 789	5 619	5 231
<i>Hors casino</i>	5 558	4 026	3 896	5 416	6 955	5 986	2 819	2 431
Epargne nette	3 106	1 071	956	4 052	6 088	6 232	3 018	2 597
<i>Hors casino</i>	1 272	- 158	- 265	1 584	3 421	3 429	218	-203
Dette au 31/12	40 551	36 367	32 206	28 374	24 840	22 283	19 686	26 854
Capacité de désendettement	5,50	6,92	6,29	3,60	2,58	2,54	3,50	5,13
<i>Hors casino</i>	7,30	9,03	8,27	5,24	3,57	3,72	6,98	11,05

L'annexe fournit le détail des inscriptions au BP 2026 et des prévisions d'inscriptions au BS 2026 en fonction des résultats anticipés 2025.

L'épargne 2025 est attendue, à ce jour, en érosion constante depuis 2023, en raison notamment de la modification du calcul de l'attribution de compensation intervenu en 2025 qui ne devrait être qu'isolé sur cette seule année, du prélèvement SRU (imputé en section de fonctionnement), du prélèvement du DILICO (épargne forcée imposée par l'Etat), et du choix d'autofinancer des dépenses en hausse (inflation, actions nouvelles) par les résultats accumulés, et non par la hausse des impôts (très inférieures aux engagements électoraux).

Le résultat global 2025 est attendu aux environs de 2,4 M€. Il sera réinjecté au BS 2026 où il pourrait permettre de reprogrammer des investissements qui n'auraient pas pu être engagés en 2025 ou certaines actions d'un nouveau programme municipal.

Il convient de souligner que **l'ensemble des ratios de gestion demeure conforme aux engagements électoraux** et à leurs aménagements en cours de mandat rappelés ci-avant dans les principes de gestion.



B – Objectifs de gestion

Pour maintenir les ratios de gestion qu'elle s'est fixé tout en respectant les engagements électoraux, les **orientations générales**, choix de gestion et priorités d'action pour 2026, portées par l'équipe municipale actuelle, sont les suivantes :

- En **fonctionnement** :
 - Priorité à la qualité de l'accueil et du service rendu,
 - **Pas de hausse des taux de fiscalité directe locale**,
 - Hausse des tarifications du domaine public limitée à +2,5%,
 - Disposer d'une **capacité de désendettement maximale de 8 ans**, et 12 années hors recettes du casino,
 - Renforcement des **efforts en matière de gestion** : optimisation du coût des prestations, des contrats, des fluides, maîtrise de la masse salariale, économies de gestion, remise en cause des actions dont l'évaluation apporte une faible valeur ajoutée au regard de leur coût, choix du mode de gestion offrant le meilleur compromis entre le coût et la performance,
 - Préserver les dépenses sociales et les subventions au tissu associatif.
- En **investissement** :
 - Priorité à l'amélioration du cadre de vie et la mise en œuvre du programme municipal, dans une optique de développement et de mise en valeur du patrimoine communal,
 - Recherche de subventions et de nouveaux partenariats innovants,
 - Compte tenu de l'effort qui devrait être encore demandé par les pouvoirs publics et afin de préserver nos ratios de gestion, **priorisation en 2026 des chantiers en cours, déjà lancés ou subventionnés**.
- Précisions concernant les **produits des jeux du casino** :
 - L'épisode sanitaire aura donné raison au principe de gestion que la commune a retenu depuis l'ouverture du casino de jeux en 2018, à savoir **ne pas consacrer le produit des jeux**, par nature aléatoire, **aux dépenses de fonctionnement** courant, mais à l'employer en investissement comme alternative à l'emprunt, non pas selon un principe d'affectation comptable, mais par le biais d'un ratio de gestion interne « hors casino » plus sévère que ce que la loi impose, et qui trouve sa conséquence dans la variabilisation de la programmation des dépenses d'équipement selon leur montant ou leur ordre de priorité. Cet engagement a été tenu, y compris en cumulé au cours de la crise sanitaire de 2020 et 2021.
 - Notons par ailleurs que le casino de jeux a été autorisé courant 2022 à augmenter sa capacité de 50 machines à sous supplémentaires, synonyme de prévisions de recettes supplémentaires pour la commune lorsque le concessionnaire sera en capacité de mettre en œuvre ces possibilités, et a déposé un permis de construire pour l'ouvrage annexe (hôtel), actuellement non purgé du recours des tiers.

C – Les hypothèses retenues pour 2026 en recettes

a) L’attribution de compensation

Les recettes transférées à la CASSB étant supérieures aux dépenses transférées, une attribution de compensation est reversée à la commune selon le principe de neutralité budgétaire au moment des transferts. Toutefois, le montant de l’attribution de compensation peut varier annuellement en fonction de compétences nouvellement transférées, lesquelles sont essentiellement associées à des dépenses. De même, les méthodes d’évaluation font l’objet d’une révision quinquennale.

Fin 2024, compte tenu du transfert de la compétence du pluvial en 2019, les travaux de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ont permis aux communes membres d’opter à compter de 2025 pour la méthode dite de révision libre de l’Attribution de Compensation, qui diffère de la méthode de calcul de droit commun, notamment par l’instauration d’une AC positive supérieure en fonctionnement et négative en investissement pour la compétence pluvial, ce qui améliore de fait les ratios communaux. Toutefois, cette méthode nécessitait une unanimité de vote des communes membres qui n’a pu avoir lieu en 2025, obligeant celles-ci à retourner à la méthode de droit commun pour 2025.

Le montant de l’Attribution de compensation 2026 est donc inscrit par prudence au montant de 2025, tout en estimant que les communes, grâce à leurs exécutifs nouvellement élus, seront en capacité de parvenir à une méthode collégiale dès 2026.

b) La fiscalité directe

Les recettes de fiscalité directe dépendent de l’évolution des bases (sous l’effet de la revalorisation annuelle automatique et de l’accroissement physique des constructions) et des taux votés par le conseil municipal.

La revalorisation annuelle des valeurs locatives est indexée sur **l’indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)** du mois de novembre. Il était de 0,8% à novembre 2025, taux de revalorisation qui servira donc au calcul de la base d’imposition des taxes locales 2026. La croissance des bases poursuit donc une baisse constante, après 1,7% en 2025, 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023.

Le projet de budget 2026 est établi à partir du produit de fiscalité directe locale réelle 2025 augmentées de **0,8%**, c'est-à-dire sans estimation de croissance physique des bases (nouvelles constructions, extensions, corrections suite à la vérification sélective des locaux, régularisations de bâtis non déclarés...) par principe de prudence dans l’attente de la communication des bases prévisionnelles 2026, qui ne seront connues qu’en mars 2026.

La majoration de la cotisation communale de taxe d’habitation pour les résidences secondaires fixée à 60% depuis la décision du conseil municipal de septembre 2020, demeure applicable pour 2026 et tant qu’elle n’est pas modifiée par le conseil municipal.

Enfin, conformément aux engagements pris en 2023 et réitérés aux pages précédentes, l’exercice 2026 est construit sur l’hypothèse d’un **nouveau gel des taux d’imposition votés** par la commune. Le futur exécutif demeurera libre d’agir ainsi ou bien différemment, puisque c’est à lui que reviendra le vote des taux pour 2026 peu après son élection.

En matière de taxe foncière sur le bâti, qui est la principale ressource du budget de la commune, nous nous situions encore en 2023, avec un taux de 39,87% (taux de 2% de l’EPCI inclus), proche (+0,3%) de la moyenne nationale (39,74%) et 2,8% en dessous de la moyenne départementale (41,03%).

Toutes taxes confondues, compte tenu des disparités de tailles de communes, de compétences de leurs EPCI, de valeurs locatives moyennes et de taux, qui nuisent à une véritable comparaison, **l’effort fiscal** au sens de la DGF, qui est un indicateur de la pression fiscale totale exercée sur un territoire, était 5,7% inférieur à l’effort fiscal

moyen de la strate des communes similaires (1,1326 en 2024, contre 1,2014), ce qui laisse d'autant plus de marge de manœuvre que la commune a encore ses taux en 2025.

En effet pour rappel, l'application d'une hausse des taux de la fiscalité directe locale limitée à celle intervenue sur le mandat précédent (11,85%) était un engagement électoral qui permettait toujours à la commune de présenter une pression fiscale relativement standard par rapport aux communes similaires (si tant est que les communes similaires n'augmentent pas leur taux dans le même temps, ce qui semble peu probable).

Pour rappel, l'année 2025 a clôturé la stratégie de modération défendue au cours du mandat qui s'achève, car au terme des 6 ans de vote des taux de fiscalité directe du mandat, la hausse des taux n'aura pas atteint la moitié de celle sur laquelle l'équipe municipale sortante s'était engagée (5% sur les 11,85%).

Enfin, il est rappelé que la mise en place par l'Etat du Dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) des recettes fiscales locales, consistant en une épargne forcée sur certaines collectivités locales, avait contraint la commune à une dépense de 195 K€ en 2025, prélevée automatiquement sur les douzièmes de la commune, laquelle serait remboursée à hauteur de 90% sur 3 ans, soit 30% de ce montant attendu en remboursement en 2026. L'édition 2026 du DILICO, puisque ce dispositif serait pérennisé, verrait un doublement du montant à constituer parallèlement à un doublement du nombre de collectivités mises à contribution, avec un remboursement de cette épargne forcée sur 5 ans, et non plus 3. Sans autre information, la commune a inscrit au BP 2026 un montant de prélèvement identique à 2025, et un remboursement de 58 K€ (30% de 195 K€) du DILICO 2025.

c) La fiscalité indirecte

L'annexe fournit les hypothèses détaillées, dont les principales sont ici commentées.

Les **droits de mutation** ont connu une hausse en 2025 à environ 2,9 M€ grâce à une détente des taux et du marché immobilier. Il est proposé d'inscrire un montant identique de 2,9 M€ pour 2026, tout en étant attentif au prix moyen et au volume des transactions immobilières, de manière à anticiper si nécessaire un retournement de tendance.

Le **prélèvement sur le produit des jeux du casino de jeux** a dépassé 2,5 M€ en 2025 (hors contributions touristique et artistique qui relèvent d'un autre chapitre). En peu de temps, le casino de jeux de Sanary s'est imposé comme premier casino du Var sur la plupart des indicateurs. Il est proposé de maintenir pour 2026 un scénario de 2,5 M€ par an comme depuis 2 ans, d'autant que les recettes du secteur des jeux de hasard, et notamment en ligne, semblent attirer de nombreuses convoitises qui pourraient impacter le comportement des joueurs, a fortiori dans une ville accueillant un casino physique.

Les **taxes de séjour** sont inscrites dans le budget communal. Nous estimons le produit à 600 K€ en année pleine, doublant ainsi les chiffres enregistrés jusqu'à 2021 avant la mise en place du changement d'usage et du numéro d'immatriculation. Ce produit finance désormais directement l'Office de Tourisme géré en EPIC, qui ne nécessite plus de subvention communale pour ses missions de service public administratif. Sur les deux dernières années, les plateformes d'hébergements touristiques ont été contraintes à nous verser des produits perçus sur des années antérieures. En outre, les chiffres des années précédentes comportaient les parts additionnelles départementale (10%) et à partir de 2023 régionale (34%) de taxes de séjour ; en 2026 comme en 2025, suivant les préconisations de la DGFiP, ces sommes sont gérées en dehors de la comptabilité propre de la commune. La taxe de séjour fait par ailleurs l'objet de propositions nombreuses pour permettre aux collectivités de tirer des recettes supérieures de l'économie touristique.

d) Les dotations

En 2023, pour la première fois depuis de nombreuses années, la **dotation forfaitaire** de la DGF avait été légèrement supérieure à celle de l'année précédente, alors qu'elle avait baissé de -12% en 2020, -9% en 2021 et -15% en 2022. Depuis, elle a de nouveau baissé à 509 K€ en 2024, et 484 K€ en 2025. L'hypothèse retenue pour 2026 est une baisse supplémentaire de 5%, par prudence, bien que la population légale ait augmenté d'environ 600 habitants entre 2025 et 2026.

Comme rappelé plus haut, la commune a perdu totalement en 2023 le bénéfice de la **dotation nationale de péréquation** (DNP) et ne devrait plus être éligible compte tenu du niveau relatif de ses indicatifs financiers depuis leur réforme.

Pour illustrer la faiblesse de l'aide perçue de l'Etat, la commune de Sanary ne dispose que d'un montant de DGF valorisé à 29 € par habitant, contre 182 € pour la strate des communes de 10 à 20 000 habitants appartenant à un EPCI à FPU, ce qui ne représente que 1,36% des produits au sens de la capacité d'autofinancement, contre 12,41% pour la strate, selon les données 2024 des *Comptes des communes* (source DGFiP).

Parmi les principales modifications entre 2025 et 2026 au chapitre 74, nous avons anticipé arbitrairement par prudence une baisse de 30% du bénéfice du **FCTVA en fonctionnement** (passant de 187 à 130 K€), compte tenu de l'incertitude actuelle. Pour rappel, ces mesures figuraient déjà l'année dernière dans le projet de loi de finances avant d'être retirées dans la loi de finance initiale.

e) Les ventes et produits du domaine

Une part importante de ce chapitre 70 est due à la **refacturation par le budget principal des frais de personnel** mis à disposition des budgets annexes et établissements rattachés, c'est-à-dire les titulaires, ainsi que les personnels assurant des fonctions support pour l'ensemble des structures.

En outre, le **stationnement sur voie publique** occupe une autre part importante des recettes de ce chapitre. Les recettes des horodateurs et les forfaits post-stationnement représentent ainsi plus de 450 K€ de recettes annuelles. Au détail, la refonte tarifaire de stationnement depuis le 1^{er} mars 2024, et ce malgré l'application d'une 1^{ère} heure offerte une fois par jour, a eu pour conséquence d'accroître les recettes de 15% et d'éviter les voitures ventouses sur les durées de stationnement plus longues, qui étaient préjudiciables au commerce local. La neutralisation du parc Cassin pendant les travaux des rues Schuman, Desmazures et 18 juin 1940 en fin d'année 2025 explique une baisse des recettes 2025 par rapport à 2024. L'estimation pour 2026 tient compte d'une fréquentation identique à 2025 malgré la persistance de la neutralisation de ce parc en début d'année, en retenant l'hypothèse que la non purge du permis du futur parc de stationnement Portissol en permettra l'exploitation sur une nouvelle période estivale.

Il convient également de noter qu'il a été demandé à la commune de revoir l'imputation de certaines recettes d'occupation du domaine public, ce qui explique la bascule de recettes des droits de place et de voirie (chapitre 731) vers les redevances d'occupation (chapitre 70), sans que cela n'ait un impact global significatif.

f) Les produits de gestion courante

En dehors des recettes auparavant qualifiées d'exceptionnelles, ce chapitre 75 concentre les **revenus des immeubles** pour 143 K€ et les **redevances des fermiers** pour 370 K€ (et en particulier les contributions artistique et touristique du casino de jeux pour 300 K€).

Pour 2026, l'entrée en service du **parking Carbone** s'accompagnera du versement d'un loyer de 163 K€ en provenance du budget annexe des Parcs et stationnement (cf. pages suivantes du budget des parcs).

g) Remboursements de charges

Il convient de rappeler qu'une partie des charges de personnel est remboursée à la commune au chapitre 013, la contraction entre les recettes et les dépenses allant à l'encontre des principes budgétaires.

Le détachement des agents auprès des concessionnaires de service publics (restauration scolaire et activités péri et extrascolaires à ce jour) ne rompt pas leurs liens avec les Caisses de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL). Ainsi, comme sur les exercices précédents, le déléataire est chargé de récupérer les cotisations mensuelles à la source, et reverse la somme collectée à la commune, qui se charge de liquider l'ensemble des cotisations auprès des caisses concernées.

Ce chapitre enregistre par ailleurs le remboursement des indemnités d'assurances de risques statutaires pour les agents non détachés et les garanties souscrites, avec une marge de prudence compte tenu de leur caractère aléatoire ainsi que les remboursements par la CPAM des indemnités journalières. Un montant de 80 K€ de crédits a été retenu par prudence.

h) Les recettes d'investissement

On trouve parmi les recettes d'investissement celles de la **taxe d'aménagement** estimées à 300 K€ comme en 2025, et le **FCTVA relatif aux investissements** éligibles mandatés en 2025.

On y trouve également environ 500 K€ de produit des **amendes de police**, et par prudence aucune recette de **subvention** d'équipement octroyée par nos partenaires institutionnels pour un projet nouveau, même si certaines dépenses d'investissement programmées permettent de penser que la commune pourra en bénéficier.

Par prudence, le BP 2026 n'inscrira aucune recette de remboursement pour les affaires ayant fait l'objet de travaux engagées pour compte de tiers défaillants, et qui obèrent nos capacités financières pendant le temps nécessaire à la justice pour se pencher sur ces cas. Néanmoins, selon les avancées de ces affaires sur le plan juridique, de telles recettes de remboursement pourraient intervenir dans l'exécution réelle du budget.

D – Les hypothèses retenues pour 2026 en dépenses

a) Atténuation de produits

En dehors des habituels versements du **FPIC** (outil concourant à la péréquation horizontale et coordonné au niveau des EPCI ; 646 K€ en 2024, supposé constant ultérieurement), le **reversement intégral de la taxe de séjour** à l'Office de tourisme (600 K€, équivalente à l'inscription en recettes), et le 1^{er} remboursement de DILICO, il convient de noter que la commune devrait à nouveau se voir prélever une **pénalité au titre de l'article 55 de la loi SRU** compte tenu de la carence en logements sociaux, pour un montant de 300 K€ en 2026.

Pour mémoire, depuis de nombreuses années, la ville s'efforce de ne pas avoir de pénalité à payer à ce titre, en contrepartie de montants à due concurrence qu'elle s'oblige à consacrer en faveur des opérations portées par les bailleurs sociaux. Citons par exemple le versement de subventions d'équilibre à des programmes d'habitat social ou bien de la cession de terrains pour une valeur symbolique ou inférieure à leur valeur vénale.

b) Les charges à caractère général

La prévision réalisée sur la comptabilité d'engagement, qui a forcément ses limites statistiques, laissait augurer la réalisation d'environ 1,6 M€ sur les crédits autorisés en 2025, soit 12,9 M€ consommés au lieu de 14,2 M€ votés, à l'heure de la rédaction du présent rapport, mais il restait encore quelques semaines d'activité avec son possible lot d'imprévus.

Rappelons que ce chapitre 011 est certes le principal en poids des dépenses de fonctionnement hormis les charges de personnel, mais il offre justement l'avantage de représenter des dépenses relativement souples, donc plus faciles à faire diminuer en cas de besoin que ne le sont les charges de personnel.

Toutefois, cette souplesse n'est pas totale, puisqu'on y retrouve des dépenses incompressibles ou bien qui ne peuvent se contracter qu'au prix d'un travail très important de redéfinition du besoin en tenant compte de toutes les interactions entre politiques publiques.

Citons les services publics qui ont été externalisés et dont les dépenses à la charge de la commune dépendent d'une part de la fréquentation (restauration scolaire, accueil de loisir et périscolaire) et d'autre part des révisions de prix pour la part du prix non payée par les familles.

Citons aussi les contrats d'entretien et de maintenance, qui dépendent de la taille de notre patrimoine, de nos infrastructures, du niveau de sécurité et de notre niveau de service rendu souhaités, et de manière générale tous les contrats de prestation de services résultant de marchés publics soumis à des règles et des révisions annuelles à date anniversaire pour lesquels il existe une obligation de continuité de service, ou encore les contrats d'assurances dont nous sommes captifs de l'évolution des primes au niveau national, etc...

En tout état de cause, le projet de budget primitif 2026, pour rester l'épure souhaitée mais également pour tenir compte de postes budgétaires attendus en hausse importante (comme les primes d'assurances vu le contexte national), doit être construit sur un **effort de gel en valeur à périmètre constant** imposé aux dépenses générales de la commune. Celles-ci intègrent 500 K€ de dépenses de cuvelage du parking Carbone (concomitamment à l'inscription des recettes d'indemnités de sinistre équivalentes), ainsi que la base nautique.

Pour rappel, la commune a donc été confrontée, comme l'Etat et par répercussion, à la nécessité d'opérer des choix et des priorités de gestion. Il a été fait le choix **jusqu'à la fin du mandat** de ne pas impacter les impôts locaux, la tarification des familles sur les divers services publics gérés en concession, les dépenses sociales, les dépenses contraintes et les concours au tissu associatif local, etc...

Ainsi, pour 2026, il est prévu de ne pas augmenter le budget des animations, avec l'objectif de rester comparativement attractifs grâce à des animations en aussi grande qualité mais en moindre nombre, ou encore celui des fluides, grâce à la poursuite des efforts de l'économie de flux arrivé en cours d'année 2024. Sur ce sujet, les objectifs sont de poursuivre et accentuer les efforts entrepris par la commune pour baisser significativement les consommations en volume malgré la hausse des coûts unitaires. Citons par exemple les investissements importants réalisés en la matière par la commune sur les bâtiments scolaires dans le cadre du Décret tertiaire, qui a bénéficié d'enveloppes de subventions importantes en 2024 et 2025 ou le déploiement de la GTC pour lutter contre les fuites.

En revanche, il est rappelé que, bien que l'ensemble des services opérationnels travaille à ce jour sur une poursuite et une accentuation des efforts de rationalisation, sans doute à l'instar des autres communes, ces choix ne tiennent la commune réellement que jusqu'à la fin de l'actuel mandat, dans le cas où d'autres principes de gestion devaient être appliqués par la future équipe municipale dans la définition du service voulu.

c) Les charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre 012) comprennent les rémunérations des agents et les cotisations sociales de toute nature, mais aussi les primes d'assurances statutaires et les frais de médecine du travail. La masse salariale tient compte principalement du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

La politique générale en matière de gestion des ressources humaines est la suivante depuis plusieurs années :

- Maintien de **charges de personnel comparativement plus faibles que la moyenne**, signe de souplesse de sa structure de fonctionnement,
- **Maîtrise de la gestion des activités externalisées** employant du personnel détaché,
- **Reconnaissance de la valeur professionnelle** des agents dans la politique d'avancement et de promotion,
- **Nomination des lauréats de concours** sous réserve de postes compatibles avec le grade ou cadre d'emploi obtenu,
- **Reconnaissance par le régime indemnitaire** du niveau d'expertise et de technicité des agents,
- **Adaptation des recrutements** face à l'augmentation des besoins de la population.

⇒ Structure des effectifs

Fin 2025, la commune comptait 220 permanents titulaires et 79 contractuels. Les agents de surveillance cantine sont exclus des calculs.

Il convient de noter que les services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) des Parcs, des Ports et du Théâtre érigés en budgets annexes car dotés de la seule autonomie financière, bénéficient depuis 2021 de mises à disposition de personnels titulaires contre refacturation sur chaque budget annexe. Seuls les agents

contractuels sont donc désormais directement payés sur les budgets annexes. A noter qu'en 2023, afin de contenir la tarification des usagers du port, et compte tenu des imbrications de l'opération du centre-ville entre budgets de la commune et des ports en passe de s'achever, la commune a suspendu la refacturation au budget des Ports des fonctions support. Il appartiendra au nouvel exécutif d'harmoniser à nouveau la pratique le moment venu.

Les effectifs permanents de la commune ont stagné en 2024 en raison des difficultés de recrutement dans la fonction publique territoriale. Les créations nettes des postes énoncés l'année dernière ont été pourvus pour l'essentiel en 2025 (ATSEM pour les classes maternelles, agent d'entretien pour l'ouverture du bois du Colombet, agent supplémentaire pour les services civiques pour répondre aux besoins de la population, responsable propreté urbaine, animateur FabLab...).

Il est à noter que les départs (en retraite ou pour mutation) ne sont pas toujours remplacés poste pour poste, et font systématiquement l'objet d'une évaluation sur la possibilité d'alternatives dans l'organisation interne.

Par ailleurs, la variation prévisionnelle des effectifs devrait tenir compte du solde net entre les départs et les entrées, ce qui est délicat puisque les départs revêtent pour la plupart un caractère imprévisible (mutations, retraites, réforme...), d'autant que le **rallongement des carrières** s'observe depuis plusieurs mois avec les réformes des retraites successives. De même, la commune s'expose toujours au risque de demandes de **réintégrations d'agents détachés ou en disponibilité, en congé parental, une réintégration à temps complet après un temps partiel**, non prévisibles à ce jour et qui ne peut être raisonnablement estimé.

A ce stade, la prospective ne tient pas compte de l'impact des schémas de mutualisation, qui n'ont pas concerné à ce jour les organisations de services, et que le changement de gouvernance au sein de l'intercommunalité ne devrait pas accélérer dans l'immédiat.

La principale évolution en 2026 consiste en la création d'une **brigade de nuit** au sein de la police municipale.

⇒ Durée effective du temps de travail

La majorité des agents de la collectivité (216 agents sur 331) est annualisée : ils effectuent la durée annuelle légale du travail (1 607 heures) selon des horaires étudiés en fonction des besoins du service public et de la saisonnalité de leur activité.

Un tiers environ des agents (86 sur 331) effectuent une durée hebdomadaire de 36h30, en compensation d'un régime de 6 jours de RTT. Une minorité (29 sur 331), correspondant à l'encadrement, effectuent une durée hebdomadaire de 39h, en compensation d'un régime de 20 jours de RTT.

⇒ Avantages du personnel

Les dépenses pouvant entrer dans le champ des « œuvres sociales » envers le personnel communal concernent principalement l'adhésion au COS Méditerranée, un apéritif à l'occasion des vœux de M. le Maire au personnel, ainsi que le Noël des enfants du personnel, une participation aux frais de garde pour la période estivale et les médailles du travail. Elles représentent environ 75 K€, soit environ 0,5% des charges de personnel (soit environ 250 €/an/agent).

Un travail collectif sur la « marque employeur » a été mené en 2024 pour trouver des solutions pour accroître la fidélisation du personnel et l'attractivité de la collectivité en matière de politique sociale, et a déjà débouché sur des avancées (plages horaires fixes et variables, prise en compte des difficultés de transports dans le régime indemnitaire, encouragement de la pratique physique et sportive des agents...) et sur 2025 une réévaluation du montant du CIA pour rendre la collectivité attractive et fidéliser les agents, l'augmentation des crédits pour le forfait mobilité durable.

Les **avantages en nature** consistent en une aide de la commune apportée à la prise de repas de certains agents (surveillance de cantines), la mise à disposition d'un véhicule de fonction (direction générale des services) et la

mise à disposition d'un logement pour nécessité absolue de service à quelques agents (gardiens de sites municipaux). Ils s'élèvent à environ 21 K€ par an. Il convient d'ajouter une prise en charge partielle du loyer du responsable de la PM.

Par ailleurs, depuis 2025, une **participation obligatoire de l'employeur** d'un montant de 7 € est mise en place pour les agents optant pour un contrat collectif de prévoyance (maintien de salaire, invalidité) ou 15 € pour les agents optant pour un contrat collectif de mutuelle santé. Chaque agent souhaitant souscrire au contrat groupe auprès de respectivement Territoria Mutuelle ou la MNT pourra bénéficier de la participation employeur.

Les **heures supplémentaires** sont récupérées pour l'ensemble des services, à l'exception des astreintes de la police municipale, du service électrique, du service Espaces Verts, Parcs de Stationnement et de la Capitainerie qui donnent lieu à paiement d'heures supplémentaires lorsqu'elles occasionnent réellement des interventions, soit une dépense annuelle d'environ 141 K€ pour l'année 2025, notamment en raison des élections de de la surveillance des plages.

⇒ Evolution de la structure et du montant des dépenses

Les évolutions prévisionnelles tiennent compte des impacts de mesures nationales (reclassements et revalorisation des grilles indiciaires, augmentation du SMIC, cotisation retraite, recul d'âge, dégel du point d'indice...) et de l'impact lié aux mouvements de personnel, passés et à venir.

Sur 2026, les dépenses de personnel sont anticipées en hausse de 0,3 M€, passant d'environ 14,1 M€ en 2025 à 14,4 M€. Pour ce faire, il est tenu compte notamment, en dehors de ce qui précède :

- d'un **glissement vieillesse-technicité** (GVT) de 0,5% sur les rémunérations chargées des personnels non saisonniers en cours, soit environ + 70 K€,
- de participations employeur supplémentaires à la protection sociale des agents hauteur de 30 K€,
- de l'impact des premières embauches de la brigade de nuit de la police municipale (cible : 400 K€ en année pleine, un complément pourra être ajouté au BS 2026 selon les embauches réelles),
- pas de hausse du point d'indice annoncée.

Le montant du régime indemnitaire correspond approximativement à 21,8% du traitement indiciaire.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 demande une précision sur les **NBI** (nouvelles bonifications indiciaires, accordées sur les postes exigeant une technicité particulière) : elles sont évaluées à environ 34 K€ et devraient se maintenir voisines de ce niveau (38 K€) pour 2026.

Cette évolution reste toutefois un ajustement structurel, la commune de Sanary se caractérisant toujours par une proportion relativement faible de sa masse salariale au sein des dépenses de fonctionnement : 46,9% contre 59,0% pour la strate selon les *Comptes des communes* 2024 (DGFIP).

d) Les charges de gestion courante

L'évolution de ce chapitre 65 doit être commentée, car il est impacté par la nouvelle nomenclature M57.

Ce chapitre compte traditionnellement les **subventions données** au CCAS, aux SPICs, aux associations locales, aux syndicats intercommunaux, aux opérations privées de ravalement de façades du centre-ville, les indemnités des élus, les admissions de créances éteintes ou en non-valeurs, dont le montant est anticipé globalement en stabilité.

La commune s'enorgueillit d'avoir soutenu le tissu associatif pendant la crise sanitaire et s'attachera à vérifier que la situation individuelle des associations et leur niveau d'engagement leur permet de gagner en indépendance financière. Dans les efforts demandés par l'Etat, la commune a jusqu'ici fait le choix de maintenir le niveau de ses concours aux associations de manière globale.

Par ailleurs, ce chapitre compte également la quote-part due en fonctionnement sur les opérations d'effacement des réseaux menées en concertation avec le **Symielec Var** (TE83) à l'occasion de requalifications de

voies complètes. Or, seuls 75% du coût HT de ces opérations sont imputés à la section d'investissement selon les normes comptables en vigueur, le solde étant pris en charges de fonctionnement. Il est proposé de passer en 2026 le chantier Chemin Olive, pour terminer la dernière tranche de travaux sur le quartier Portissol.

Ce chapitre compte, sur la nouvelle nomenclature M57, les natures de dépenses relevant jusqu'ici en M14 des charges exceptionnelles (à l'exception des annulations de titres sur exercices antérieurs) et les versements de bourses et prix. Enfin, il faut souligner que les dépenses de licences informatiques de logiciels en mode SaaS s'imputent désormais au chapitre 65 en lieu et place du chapitre 011 à la demande de la DGFiP, ce qui génère une bascule de crédits entre ces chapitres de plus de 200 K€, ce qui nuance les évolutions constatées.

e) Programmation pluriannuelle et annuelle des investissements

Le contexte rappelé ci-avant avait obligé la commune à différer une partie du programme d'investissements qu'elle avait préparé, en priorisant les chantiers déjà commencés ou subventionnés.

Notons que ce programme s'inspirait principalement du programme électoral, dont une partie n'a pu avancer en raisons de causes extérieures (crise sanitaire, hausse des coûts de construction, évolution des besoins et des modes de financement, procédures infructueuses, contentieux sur les projets...) mais sur lequel se sont aussi greffées de nouvelles opportunités ou obligations, comme le Décret tertiaire.

Il convient de préciser qu'une prospective pluriannuelle des investissements est souvent ambitieuse en matière de délais de réalisation, compte tenu de l'aléa. L'inscription de la totalité du programme permet ainsi d'illustrer la soutenabilité d'un programme résolument plus ambitieux que sa probable réalisation, c'est-à-dire un scénario pessimiste.

L'année 2025 ayant été la dernière année complète du mandat, la commune s'est concentrée sur les projets phares de l'équipe sortante, au lieu de disperser ses efforts sur de nouveaux projets dont la réalisation nécessitait du temps et pouvait être ajournée par une future équipe municipale, quelle qu'elle soit, notamment si le contexte décrit ci-avant et la tension sur les finances locales perdurait.

Dans le respect de la démocratie locale, les estimations 2026 et suivantes sont seulement indicatives sur la soutenabilité du calendrier et ne constituent pas des engagements. En revanche, la loi demande aux communes d'ouvrir de nouvelles opérations pluriannuelles au moment du BP. Certaines opérations anciennes méritent par ailleurs d'être clôturées en 2026, afin de repartir sur des inscriptions nouvelles sans revenir sur ce qui a été fait antérieurement, plus simples à suivre en matière d'exécution budgétaire.

Le projet de BP 2026 tient donc compte de la création de 6 nouvelles opérations pluriannuelles, avec des crédits de paiement associés prévisionnels :

- La poursuite de la pratique actuelle en matière d'interventions SRU, mais pour la nouvelle période triennale 2026-2028
- Une nouvelle phase de sécurisation des systèmes d'information, et notamment des infrastructures en lien avec le Centre de Supervision Urbain de la police municipale
- Le regroupement en une seule opération thématique de tous les travaux patrimoniaux réalisés en rapport avec la transition écologique et énergétique (Décret tertiaire notamment)
- Le lancement des études relatives au Centre de loisirs de la Guicharde, au Parc intergénérationnel de Bacchus en remplacement de l'ancien projet du centre équestre, et à la réalisation des voiries du Boulevard de la Plage de Beaucours.

Les chiffres suivants ne tiennent pas compte des éventuels restes à réaliser 2025 non connus à ce jour et intégrés prospectivement dans la réalisation 2025 ; leur exécution se poursuivra vraisemblablement à minima sur 2026 sur la base des engagements antérieurs.

Ceci étant posé, les programmations pluriannuelle et annuelle simplifiées des projets est la suivante :

Budget COMMUNE (K€)	2026	2027	Ultérieur
---------------------	------	------	-----------

Opérations gérées en AP/CP	9 014	12 884	9 546
AP 18/02 CP Travaux de réhabilitation Batterie de la Cride	365		
AP 18/03 CP Tx de réhabilitation du Fort du Gros Cerveau Est	0	1 620	
AP 19/03 CP Fin Commissariat (HT)	914		
AP 19/06 CP Fin Sécurisation des systèmes d'information	29		
AP 21/03 CP Fin Aménagement Musée de la Mer A. Conti	4 111		
AP 24/01 CP Elargissement et giratoire Chemin de la Lange	0	250	2 094
AP 24/02 CP Constr. Ilot Portissol (HT), recettes associées	760	6 838	
Nv AP 4,2 M€ CP Interventions SRU Période 2026-2028	1 400	1 400	1 400
Nv AP 1,3 M€ CP Transition écologique	285	285	692
Nv AP 1,0 M€ CP Sécurisation des syst. d'info. 2026-2028	850	150	
Nv AP 4,0 M€ CP Centre de loisirs La Guicharde	300	700	3 000
Nv AP 2,5 M€ CP Parc intergénérationnel Bacchus	0	140	2 360
Nv AP 1,5 M€ CP Voiries Boulevard Plage de Beaucours	0	1 500	

Budget COMMUNE (K€)	2026
Opérations gérées hors AP/CP en crédits annuels	2 514
204 Electrification Chemin Olive / FC Symielec (TE83)	282
23 Tx piétonis° centre-ville, secteurs 3 et 4, solde par prudence	100
23 Tx piétonis° Schuman, 18 juin 1940, Desmazures, aléas	300
23 Opér° requalification quartier Portissol, dernière phase	1 733
23 Autres (futur local nett. Gallieni, parc canin V. Blanc,...)	99
Gérés en crédits annuels	2 378
20 Etudes	68
21 Animations	50
21 Archives et conservation du patrimoine	87
21 Flotte automobile	50
21 Travaux bâtiments	159
21 Batardeau parc Carbone	100
21 Culture	25
21 Education	25
21 Espaces verts, Cabanon des Vignes, Jardin des Oliviers	278
21 Hygiène sécurité	15
21 Propreté urbaine	69
21 Aires de jeux	20
21 Hydrants	72
21 Sports	110
21 Urbanisme	140
21 Renforcement réseau d'eau brute Schéma directeur Phase 1	184
21 Centre-ville et mobilier urbain	90
21 Routes et signalisation	290
21 Eclairage public	336
21 Armement PM, bornes arrêt minute	14
21 Autres	197
Opérations pour compte de tiers	50
Confortement et comblement Clos Cécile, par sécurité	50

E – Emprunts

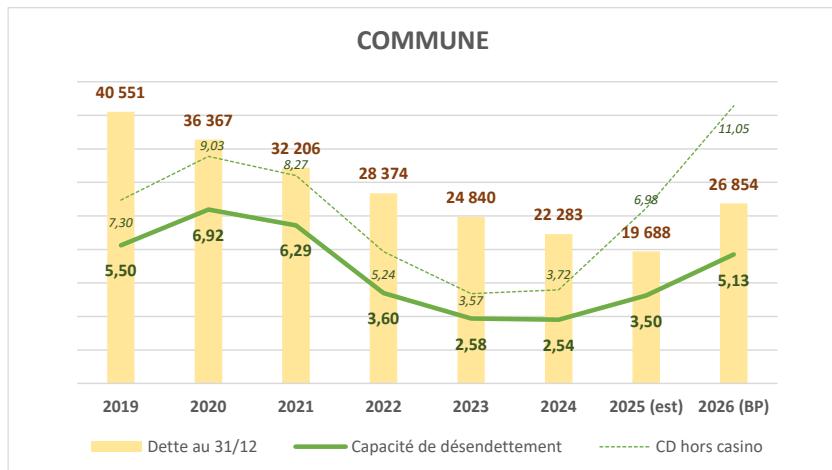
Pour rappel, la commune n'avait finalement pas eu de besoin d'emprunter en 2024, et avait indiqué que le besoin serait repoussé à 2025. La commune a finalement signé un contrat de prêt de 3 M€ fin 2025, contre 10 M€ initialement votés au BP 2025, mais n'a pas tiré ce dernier. Il sera mis à disposition au plus tard courant février 2027. Bien qu'il n'impactera vraisemblablement pas l'encours de dette au 31/12/2026, il a été intégré par sécurité à celui-ci dès la reprise des RAR au BS 2026, dans la mesure où il offre une phase de mobilisation qui pourra être actionnée par un nouvel exécutif. De même, les états en annexe prévoient l'engagement de seulement 6,2 M€ sur les 9,8 M€ d'emprunts inscrits sur 2026.

Les objectifs de renégociation de 6 M€ d'encours en fonction des opportunités de marché ont été reportés en 2025, mais n'ont pas été mobilisés. La nouvelle mandature permettra d'établir une nouvelle prospective, ainsi donc qu'une nouvelle stratégie de financement. Le BS 2026 pressenti prévoit donc la réinscription de ces crédits de renégociation de dette.

Il faut souligner que la dette a été divisée de moitié au cours de ce mandat (40,5 M€ fin 2019, contre 19,7 M€ six ans après fin 2025). A fin 2025, l'encours d'emprunts représentait **19.688 K€**, dont la majeure partie de l'encours (96,71%) à taux fixe, et 100% en classe de risque 1-A (sans risque) selon la charte Gissler, pour un taux moyen de 3,24% et d'une durée de vie moyenne de 5 ans et 11 mois.

F – Projet de Budget Primitif 2026

BP 2026 Budget COMMUNE (€)			
Dépenses de fonctionnement	39 382 413 €	Recettes de fonctionnement	39 382 413 €
011 Charges à caractère général	13 400 000 €	013 Atténuation de charges	80 000 €
012 Charges de personnel	14 400 000 €	70 Ventes	2 467 888 €
014 Atténuation de produits	1 766 198 €	73 Impôts et taxes	3 581 119 €
		731 Impositions directes	30 435 697 €
		74 Dotations	945 959 €
65 Charges courantes	3 310 098 €	75 Produits courants	1 226 125 €
66 Charges financières	610 000 €	76 Produits financiers	50 €
67 Charges exceptionnelles	20 000 €	77 Produits exceptionnels	0 €
042 Amortissements	2 766 295 €	002 Excédent de fonct. reporté	-
023 Virement à la section d'invest.	3 109 822 €	042 Amortissements	645 575 €
Dépenses d'investissement	17 864 512 €	Recettes d'investissement	17 864 512 €
10 Reverst taxe d'aménag CASSB	90 000 €	10 FCTVA, Taxe d'aménagement	1 181 000 €
204 Subv d'équip, AC	281 750 €	16 Emprunts nouveaux	9 800 000 €
16 Capital de la dette et cautions	2 637 510 €	16 Cautions	4 000 €
Dépenses d'équipement hors AP/CP	4 610 572 €	024 Produit de cessions	-
Dépenses d'équipement en AP/CP	9 014 105 €	13 Amendes de police	500 000 €
45 Opérations pour compte de tiers	50 000 €	45 Opérations pour compte de tiers	-
27 Immobilisations financières	35 000 €	27 Rbt dotation initiale Sépultures	3 395 €
		021 Virement de la section de fonct.	3 109 822 €
040 Amortissements	645 575 €	040 Amortissements	2 766 295 €
041 Opérations patrimoniales	500 000 €	041 Opérations patrimoniales	500 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	33 506 296 €	Recettes réelles de fonctionnement	38 736 838 €
Epargne brute	5 230 542 €	Epargne nette	2 597 032 €
<i>Hors recettes du casino</i>	<i>2 430 542 €</i>	<i>Hors recettes du casino</i>	<i>-202 968 €</i>
Dette au 31/12	26 854 051 €	Capacité de désendettement	5,13
		<i>Hors recettes du casino</i>	<i>11,05</i>



A titre d'information, les ratios de ce projet de BP 2026 sont meilleurs que ceux présentés lors du vote du BP 2025 (capacité de désendettement de 5,13 ans et 11,05 hors casino, contre 5,80 ans et 11,33 hors casino).

VI - Budget annexe des Parcs et stationnement

A – Objectifs de gestion

L'objectif du mandat sur ce budget annexe était d'accroître le stationnement en périphérie immédiate de centre-ville par l'ouverture des **2 nouveaux parcs de stationnements Carbone et Portissol**, résultant de deux opérations au montage spécifique mises en œuvre par la commune, et de faire acquérir par le budget annexe en recourant à l'emprunt, en ajustant en conséquence la **politique tarifaire**, qui n'avait pas été actualisée de longue date et nécessitait une refonte, tout en restant acceptable en comparaison d'autres communes touristiques similaires.

En raison notamment du niveau atteint par les taux d'emprunt, la commune a reconcidéré en 2023 la question du financement de ces ouvrages. En effet, le conseil municipal a renoncé à céder en pleine propriété ces deux parcs de stationnement, se privant ainsi d'une recette immédiate d'une dizaine de millions d'euros qui aurait permis au budget général d'éviter le recours à l'emprunt, **en contrepartie, pour chacun d'eux, de la perception d'un loyer** d'entrée de 30% de la valeur étalée fiscalement sur 3 ans, suivi d'un loyer annuel de 5%. Les loyers payés par le budget annexe des parcs constituent par ailleurs des charges déductibles de l'impôt sur les sociétés, ce qui nécessite au final un **ajustement tarifaire beaucoup plus mesuré pour l'usager**.

La tarification constituant l'essentiel des recettes du service, c'est ainsi que les **tarifs horaires** ont été actualisés en 2024 en **maintenant la 1^{ère} heure offerte**, qui pour rappel bénéficie à la moitié des usagers, en procédant à un ajustement de la grille tarifaire des horaires. Ceux-ci sont ainsi en cohérence, voire inférieurs, avec ceux d'autres communes touristiques similaires, c'est-à-dire disposant de telles capacités d'accueil, de places confortables, d'un service de qualité (agents d'accueil, techniciens, niveau d'entretien et d'investissement, services accessoires) et d'une telle animation locale. Sur les durées les plus stationnées après la 1^{ère} heure, les tarifs avoisinent ainsi 0,03 € par minute de stationnement.

Par ailleurs, le **tarif des abonnements** a été également ajusté en 2024, pour la première fois depuis 12 ans, en actualisant leurs montants, en harmonisant leur calcul, et en éliminant les formules d'abonnements autres que mensuelles et annuelles, et notamment les tickets congrès de courtes durées dont bénéficiaient principalement les touristes à des tarifs sacrifiés.

En assumant ces choix responsables, la trajectoire budgétaire des parcs devrait ainsi permettre d'assurer de manière pérenne l'agrandissement de la capacité d'accueil de la commune sans à-coups tarifaires ultérieurs, tout en faisant diminuer la dette de moitié sur l'ensemble du mandat écoulé.

En cette fin de mandat, le parc de stationnement Carbone, de par la servitude qu'il constitue pour les stationnements de la résidence privée, est opérationnel, mais la municipalité a décidé du report de la mise en exploitation de sa partie publique à 2026, avec la pose d'un batardeau en entrée de rampe compte tenu de la répétition des épisodes méditerranéens, ainsi que la mise en œuvre de l'assurance dommage ouvrage du constructeur l'ayant remis à la ville, avec la réalisation d'un cuvelage, ces deux interventions étant prises en charge par le budget de la commune propriétaire de l'équipement comme vu dans les pages précédentes.

Quant à lui, le permis de construire du parc de stationnement Portissol n'est toujours pas purgé de tout recours, donc sa construction ne devrait pas pouvoir être engagée juridiquement avant la fin du mandat.

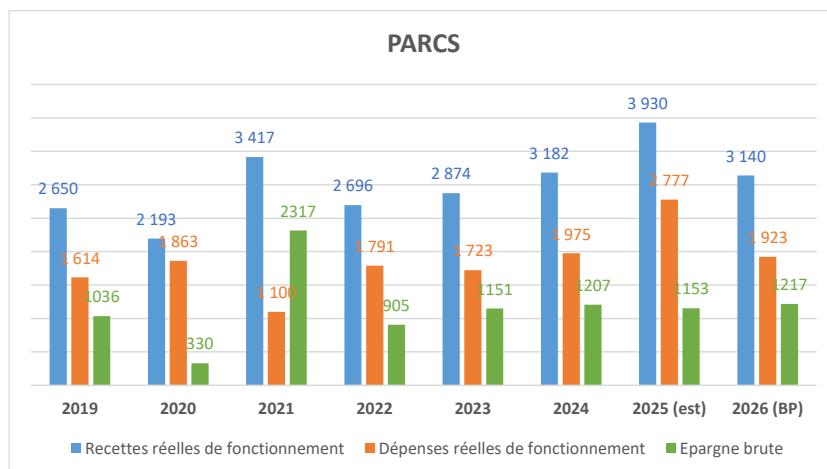
B – Analyse rétrospective et prospective

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (estim.)	2026 (BP)
Recettes réelles de fonct.	2 650	2 193	3 417	2 696	2 874	3 182	3 930	3 140
Dépenses réelles de fonct.	1 614	1 863	1 100	1 791	1 723	1 975	2 777	1 923
Epargne brute	1 036	330	2 317	905	1 151	1 207	1 153	1 217
Epargne nette	315	- 409	1 558	120	364	498	427	595
Dette au 31/12	7 749	7 010	6 251	5 853	5 066	4 358	3 635	3 013
Capacité de désendettement	7,48	21,23	2,70	6,47	4,40	3,61	3,15	2,48

Le budget annexe des Parcs et stationnement devrait enregistrer une épargne brute de 1,1 à 1,2 M€ en 2025, en cohérence avec les chiffres moyens constatés après la crise sanitaire, la fréquentation ayant pu être affectée légèrement selon les années par les importants travaux en centre-ville.

La **prévision de réalisation 2026** tient compte de la mise en service en cours d'année du parking Carbone, mais avec une estimation prudente de maintien des recettes abonnés par rapport aux réalisations estimées 2025, avec un versement du premier loyer pour Carbone à la commune. Il est rappelé qu'une partie du parking Carbone devrait être occupée par les véhicules personnels des fonctionnaires du futur Commissariat.

Compte tenu du calendrier et en l'état de autorisations sur le plan juridique, le provisionnement du loyer d'entrée pour le parc de stationnement Portissol est prévu seulement au BS 2026, pourra être financé notamment par la reprise des résultats 2025, et occasionnera une baisse importante de l'impôt sur les bénéfices.



C – Programmation des investissements

L'année 2026 correspond à la dernière année d'exécution de l'aménagement intérieur du parking Carbone, opération pluriannuelle gérée en AP/CP. Les autres investissements programmés correspondent à des besoins générés en crédits annuels 2026 vis-à-vis de la comptabilité d'engagement.

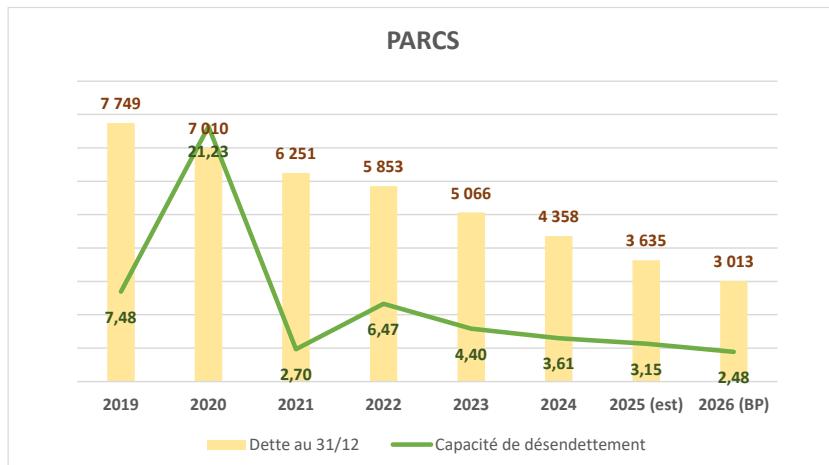
Budget PARCS (K€ HT)	BP 2026
Pk Carbone – Fin aménagement intérieur (AP/CP)	71
Espaces verts Esplanade	15
Voirie Esplanade	15
Réaménagement local comptage Arnaldi	16
Etude création ombrière 5 ^{ème} étage Arnaldi	5
Etude sur nécessité ombrière IRVE Esplanade	20
Opacification fenêtres caisse Esplanade	3
Création auvent accueil caisse Esplanade	13
Pk Leclerc-Picotières – Peinture réagencement des places P1 P2	50
Pk Leclerc-Picotières – Etanchéité et joints de dilatation	235
Tous parkings – Mise aux normes électricité, incendie, SSI	27
Tous parkings – Enveloppe de modernisation des matériels	124
TOTAL	595

D – Emprunts

Compte tenu de la modification de la structure de financement du fait de la qualité de locataire des deux nouveaux parcs de stationnement, ce budget ne recourra pas à l'emprunt en 2026 (sauf à ce que la construction budgétaire exposée précédemment soit remise en cause par le nouvel exécutif) et l'encours est voué à être orienté durablement à la baisse.

A fin 2026, l'encours d'emprunts représentera **3 013 K€**, essentiellement à taux fixe (90%) et intégralement en classe de risque 1-A (sans risque) selon la charte Gissler, pour un taux moyen de 3,65% et d'une durée de vie moyenne de 4 ans et 8 mois.

La capacité de désendettement s'établit dans ces conditions, de manière prévisionnelle, à 2,48 ans lors du vote du BP 2026, et à 4,69 ans en prévision fin 2026, conformément à l'estimation de retour progressif en-dessous des 5 ans déjà communiquée fin 2024.



E – Projet de Budget Primitif 2026

BP 2026 Budget PARCS (€ HT)			
Dépenses de fonctionnement	3 159 432,00	Recettes de fonctionnement	3 159 432,00
011 Charges à caractère général	1 022 500,00	70 Ventes	3 140 000,00
012 Charges de personnel	480 000,00	013 Atténuation de charges	0
65 Charges courantes	1 000,00	75 Produits courants	0
66 Charges financières	122 949,96	76 Produits financiers	0
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	77 Produits exceptionnels	0
68 Provisions semi-budgétaires	14 000,00	78 Reprises de provisions	0
69 Impôt sur les bénéfices	281 000,00	002 Excédent de fonct. reporté	0
042 Amortissements	392 446,00	042 Amortissements	19 432,00
023 Virement à la section d'invest.	844 536,04		
Dépenses d'investissement	1 236 982,04	Recettes d'investissement	1 236 982,04
001 Déficit d'inv. Reporté	0	1068 Réserves	0
16 Capital de la dette	622 198,19	16 Emprunts nouveaux	0
Dépenses d'équipement hors AP/CP	524 517,21		
Dépenses d'équipement en AP/CP	70 834,56	021 Virement de la section de fonct.	844 536,04
040 Amortissements	19 432,00	040 Amortissements	392 446,00
041 Intégrations	0	041 Intégrations	0
Dépenses réelles de fonctionnement	1 922 449,96	Recettes réelles de fonctionnement	3 140 000,00
Epargne brute	1 217 550,04	Epargne nette	595 351,85
Dette au 31/12	3 013 316,66	Capacité de désendettement (ans)	2,47

VII - Budget annexe des Ports

A – Objectifs de gestion

L'objectif du mandat sur ce budget annexe était principalement l'aboutissement du **programme de modernisation du port principal** en centre-ville initié en 2014 et principalement financé par garanties d'usage, offrir un accueil et des services de qualité aux usagers plaisanciers, professionnels et croisiéristes, en refondant en conséquence la **politique tarifaire** de manière à revenir sur un nouvel équilibre économique d'un port refait à neuf, tout en restant dans des limites d'acceptabilité en comparaison avec différents ports voisins, notamment pour les unités de plus petites tailles qui font partie de l'identité du port de Sanary.

Compte tenu de la période de crise sanitaire, les travaux les plus importants impactant le budget annexe des ports avaient dû être décalés par rapport au planning initial, mais une grande partie de ces décalages a été rattrapée, de sorte qu'ils sont désormais en bonne voie pour être **terminés concomitamment la fin de la mandature**, à l'exception de la Maison des Pêcheurs, pour laquelle une maîtrise d'œuvre a été relancée.

Dans ce contexte, l'évolution des coûts de construction aura été plus importante qu'anticipée, dépassant le montant des garanties d'usage perçues. Une partie de ces surcoûts nets sera couverte par des **subventions d'équipement** plus importantes qu'anticipées obtenues de la part de nos partenaires, et la partie résiduelle sera financée par **recours à l'emprunt**. Ces éléments sont intégrés dans la prospective.

De même, il convient de préciser que ce budget annexe a subi en cours de mandat une modification majeure concernant le **mode de comptabilisation des garanties d'usage**, puisque celui-ci oblige depuis 5 ans à recourir à l'emprunt de long terme pour financer les travaux, en lieu et place des crédits relais avant cette période, renchérisant ainsi les charges d'exploitation, a fortiori depuis la hausse des taux d'intérêts il y a deux ans.

Par ailleurs, il convient de noter que l'association Anticor avait déposé en 2022 une plainte pour détournement de fonds publics concernant l'utilisation des garanties d'usage, **plainte classée sans suite** par la justice en octobre 2024 pour **absence d'infraction**.

En outre, de nombreuses mesures ont été prises en 2024 en préfiguration de la politique tarifaire post travaux, comme l'harmonisation du coefficient carburant, les ajustements tarifaires des différents usagers et de la redevance d'usage, ou encore la mise en place d'une redevance de prise du coffre d'amarrage pour les croisiéristes. Suite à cette refonte tarifaire, **le projet de BP 2026 repose sur les tarifications votées en décembre 2025**, quasiment identiques à celles de 2025 en dehors de faibles recettes soumises à une hausse de 2,5%.

L'année 2025 a vu aboutir comme convenu les conditions de la **mise à disposition** des actifs financés par le budget des Ports en lien avec leur domanialité, mais dont le budget principal a l'usage principal, en particulier les espaces publics.

Enfin, pour rappel, le port n'a pas de nécessité technique à procéder à un dragage (enlèvement de sédiments).

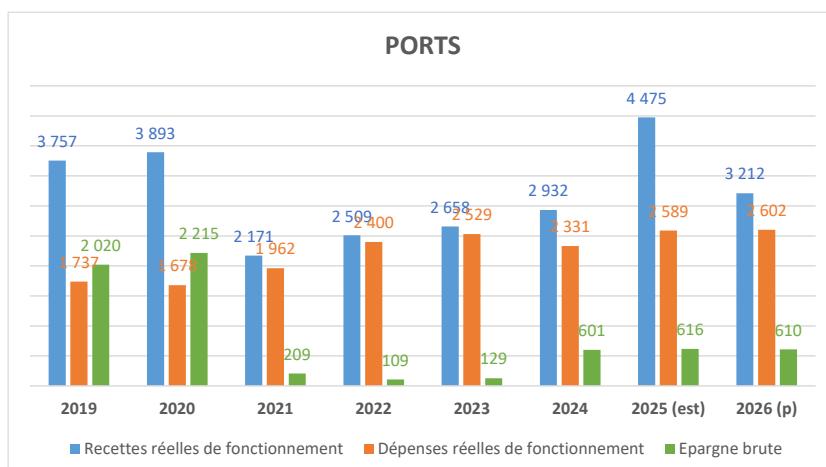
B – Analyse rétrospective et prospective

K€ HT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (estim.)	2026 (BP)
Recettes réelles de fonct.	3 757	3 893	2 171	2 509	2 658	2 932	*3 205	3 212
Dépenses réelles de fonct.	1 737	1 678	1 962	2 400	2 529	2 331	2 589	2 602
Epargne brute	2 020	2 215	209	109	129	601	616	610
Epargne nette	774	- 459	131	- 183	- 254	214	92	17
Dette au 31/12	3 212	537	2 857	6 115	5 732	9 346	10 756	11 257
Capacité de désendettement	1,59	0,24	13,68	56,15	44,43	15,55	17,46	18,46

*Hors cession de la base nautique

L'analyse rétrospective illustre parfaitement la modification de la méthode de comptabilisation du produit des garanties d'usage opérée en 2021 à la demande de la DGFIP (méthode des produits constatés d'avance). Pour 2026, le budget annexe des Ports devrait enregistrer une épargne brute en amélioration depuis ce changement et stable par rapport à 2025.

Le tableau ci-dessus ne tient évidemment pas compte, aux fins de comparaison des périmètres de gestion, de la cession de la base nautique à la ville, suite à la reprise en gestion de l'équipement en octobre 2025.



C – Programmation annuelle et pluriannuelle des investissements

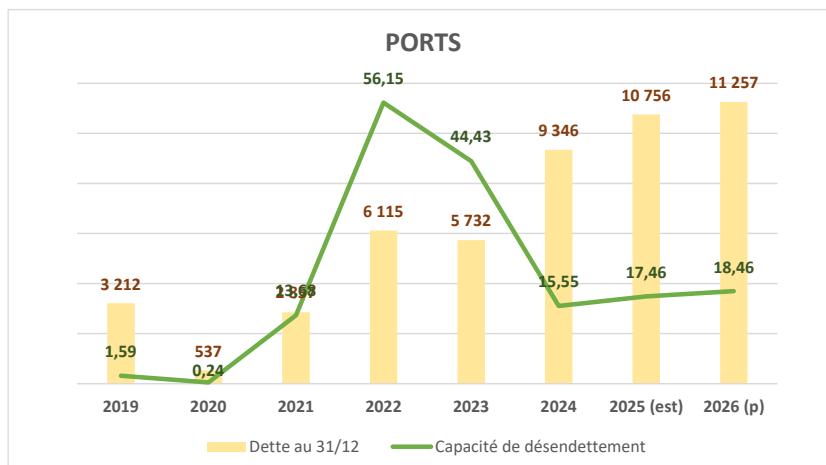
Afin de ne pas complexifier la lecture des investissements, le tableau ne tient pas compte des écritures spécifiques liées à l'opération sous mandat gérée sur le budget des Ports pour le compte de lui-même, du budget principal de la commune et de la CASSB. Pour les opérations gérées en AP/CP, les inscriptions prévisionnelles 2026 à 2028 indiquées tiennent compte de l'atteinte fin 2025.

Budget PORTS (K€ HT)	2026	2027	2028
Tx portuaires 2 ^{ème} ph. gérée en AP/CP (Maison des Pêcheurs)	144	944	99
Travaux portuaires 4 ^{ème} ph. gérée en AP/CP (sect. 1,2,5 & 6)	521		
TOTAL OPERATIONS GEREES EN AP/CP	665	944	99

Budget PORTS (K€ HT)	2026
Tx portuaires 2 ^{ème} ph. gérée en AP/CP (Maison des Pêcheurs)	144
Travaux portuaires 4 ^{ème} ph. gérée en AP/CP (sect. 1,2,5 & 6)	521
Equipement sanitaires plaisanciers capitainerie	8
Aménagement intérieur ex capitainerie	110
3 appareils de récolte macro-déchets	15
Matériel complémentaire calage normes sécurité	15
Plateforme bassin de plongée capitainerie	20
Aménagement intérieur pour label Capitainerie	20
Mobilier FSN	8
Bornes intelligentes eau et électricité	50
Nouveau bateau nettoyeur et multi usages	100
Aménagement cale de mise à l'eau Esplanade	
Enveloppe de matériels / imprévus	100
TOTAL OPERATIONS GEREES EN CREDITS ANNUELS	446

D – Emprunts

A fin 2025, du fait de la mobilisation de l'emprunt de 1 934 K€ conclu en 2024 et mis à disposition d'office au 31/12/2025, l'encours était de **10 756 K€**, à 82,02% à taux fixe et 17,98% à taux variable, soit 100% en classe de risque 1-A (sans risque) selon la charte Gissler, pour un taux moyen de 2,84% environ, d'une durée de vie moyenne de 11 ans et 7 mois.



Conformément à ce qui était anticipé, le budget des ports n'a pas nécessité de recours à l'emprunt en 2025. Dans l'hypothèse d'une souscription de l'emprunt de 1 095 K€ inscrit au BP 2026 (mais qui ne devrait finalement pas être souscrit après reprise des résultats 2025 au BS), l'encours serait de 11 257 K€.

E – Projet de Budget Primitif 2026

BP 2026 Budget PORTS (€ HT)			
Dépenses de fonctionnement	3 341 377,00	Recettes de fonctionnement	3 341 377,00
011 Charges à caractère général	1 654 821,00	70 Ventes	3 212 000,00
012 Charges de personnel	424 000,00	013 Atténuation de charges	
65 Charges courantes	10 000,00	74 Dotations participations	
66 Charges financières	305 403,00	75 Produits courants	
67 Charges exceptionnelles	25 000,00	76 Produits financiers	
68 Provisions semi-budgétaires	5 000,00	77 Produits exceptionnels	
69 Impôt sur les bénéfices	178 000,00	78 Reprises de provisions	
042 Amortissements	739 153,00	002 Excédent de fonct. reporté	
023 Virement à la section d'invest.	0,00	042 Amortissements	129 377,00
Dépenses d'investissement	5 081 645,11	Recettes d'investissement	5 081 645,11
001 Déficit d'inv. reporté		1068 Réserves	
16 Capital de la dette	593 071,09	16 Nouveaux emprunts	1 094 861,43
45 Opération sous mandat	3 247 630,68	45 Opération sous mandat	3 247 630,68
Dépenses d'équipement hors AP/CP	446 314,00		
Dépenses d'équipement en AP/CP	665 252,34	021 Virement de la section de fonct.	0,00
040 Amortissements	129 377,00	040 Amortissements	739 153,00
041 Intégrations		041 Intégrations	
Dépenses réelles de fonctionnement	2 602 224,00	Recettes réelles de fonctionnement	3 212 000,00
Epargne brute	609 776,00	Epargne nette	16 704,91
Dette au 31/12	11 257 343,79	Capacité de désendettement	18,46

VIII - Budget annexe du Théâtre

A – Objectifs de gestion

L'objectif du mandat sur ce budget annexe est de continuer à assurer, en partenariat avec le casino de jeux, une **large diffusion de la culture et une programmation éclectique et de qualité à tarifs maîtrisés**.

Il y a une vingtaine d'années, l'activité du théâtre pouvait donner lieu à des fluctuations importantes de sa contribution analytique aux résultats du budget communal auquel il était intégré, selon le succès variable de la programmation proposée, lorsque la majorité des spectacles était acquise de manière classique, en contrats de cession. Une optimisation avait alors été opérée, pour passer en peu de temps à une acquisition de spectacles exclusivement en **contrats de coréalisation**.

Les spectacles acquis en coréalisation reposent en effet sur un principe de partage du risque, et donc de la rémunération, avec les producteurs. Ainsi, pour un spectacle donné, le Théâtre reverse au producteur une part importante (souvent entre 90% et 95%) des recettes de billetterie qu'il a enregistrées pour ledit spectacle. Il est évident que la faible part conservée par le théâtre (entre 5% et 10%) ne lui permet pas d'être payé à la juste

proportion des dépenses qu'il a engagées pour le spectacle, et ce d'autant plus si le producteur décide d'annuler le spectacle s'il juge la jauge non satisfaisante.

Ainsi, sauf à de rares exceptions, le Théâtre n'achète aucun spectacle en contrat de cession, mais en **contrat de coréalisation**, consistant à mettre la salle à disposition moyennant une fraction des recettes de billetterie qu'il conserve, ce qui lui permet de ne prendre ainsi aucun risque sur la programmation, la ville prenant en charge les dépenses générales, de personnel et de structure au titre des sujétions de service public par le biais d'une subvention communale.

En outre, compte tenu de l'aléa de programmation et la faculté laissé aux parties d'annuler un spectacle si la jauge n'est pas jugée satisfaisante, il est attendu sur ce budget une amélioration de la prévision budgétaire et un **accroissement de la marge de coréalisation moyenne**, de manière à couvrir a minima sa dotation annuelle aux amortissements nette, et à ne pas procurer aux producteurs de rémunération exagérément élevée, justement en comparaison de celle qu'ils auraient obtenue par un contrat de cession.

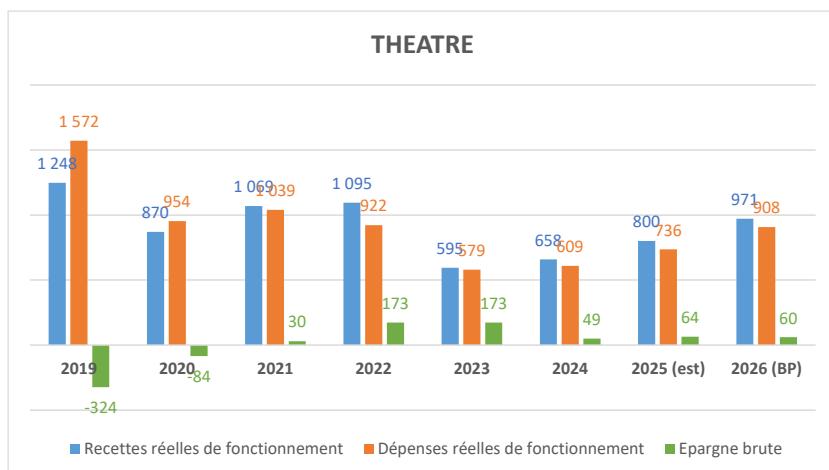
Enfin, la Théâtre a pour projet l'accueil d'artistes en résidence afin de favoriser la création, de s'inscrire dans des programmes de labellisations ou de conventionnements par l'Etat, afin de valoriser son action culturelle et de diversifier ses ressources.

Le budget 2026 est construit sur la poursuite des mêmes principes, avec un accroissement de la marge attendue sur les coréalisations, notamment par une optimisation contractuelle, afin de réduire la redevance communale versée pour sujétions de service public et compenser la baisse de subvention octroyée par le Département du Var concernant la programmation artistique.

B – Analyse rétrospective et prospective

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (estim.)	2026 (BP)
Recettes réelles de fonct.	1 248	870	1 069	1 095	595	658	800	971
Dépenses réelles de fonct.	1 572	954	1 039	922	579	609	736	908
Epargne brute et nette	- 324	- 84	30	173	173	49	64	60
Dette au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0
Capacité de désendettement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

La mise en perspective pluriannuelle met particulièrement en évidence la période de crise sanitaire en 2020-2021, ainsi que le dégonflement des masses budgétaires suite aux modifications de méthodes comptables intervenu courant 2022 quant à la comptabilisation des recettes.



Comptablement en effet, le théâtre enregistrait jusqu'ici l'intégralité des recettes de billetterie en recettes propres, et l'intégralité des versements de recettes en rémunération du producteur en dépenses propres, à partir des opérations de la régie, ce qui donnait lieu à l'inscription de masses budgétaires très importantes. Désormais, les recettes de billetterie sont conservées sur le compte de dépôt de la régie jusqu'au jour du

spectacle ; le versement au producteur de la part lui revenant est prélevé directement depuis le compte de dépôt, et seule la part de recettes conservée par le théâtre donne lieu à comptabilisation de recettes sur le budget du théâtre, ce qui diminue les masses budgétaires, mais sans modifier le résultat. Le projet de BP 2026 tient compte de la poursuite de cette gestion et des éléments indiqués.

C – Programmation des investissements

L’obligation d’amortir de nombreux actifs contribue, pour le théâtre, à disposer de forts excédents d’investissement, actuellement supérieurs aux besoins de dépenses identifiés et inscrits par seul souci d’équilibre budgétaire. Le résultat d’investissement s’améliore mécaniquement des dotations annuelles, comme le montre l’analyse financière.

Ce résultat d’investissement permet donc d’autofinancer les principaux projets du budget du théâtre, qui se représentent de faibles montants à ce jour et se concentrent autour du maintien de l’équipement dans des conditions optimales d’accueil, d’accessibilité et de modernisation des équipements (8 K€), mais qui pourrait un jour concerner des investissements plus structurels.

Budget THEATRE (K€ HT)	2026
Enveloppe de modernisation des matériels (projecteurs automatisés, tapis de danse, micro-onde Petit Galli)	8
TOTAL	8

Ce budget ne recourt pas l'emprunt.

D – Projet de Budget Primitif 2026

BP 2026 Budget THEATRE (€ HT)			
Dépenses de fonctionnement	980 675	Recettes de fonctionnement	980 675
011 Charges à caractère général	586 245	70 Ventes	445 000
012 Charges de personnel	320 000	013 Atténuation de charges	0
65 Charges courantes	9	74 Dotations participations	50 000
66 Charges financières	0	75 Produits courants	0
67 Charges exceptionnelles	600	76 Produits financiers	0
68 Provisions semi-budgétaires	20	77 Produits exceptionnels	476 000
69 Impôt sur les bénéfices	1 000	78 Reprises de provisions	0
042 Amortissements	72 801	002 Excédent de fonct. Reporté	0
023 Virement à la section d’invest.	0	042 Amortissements	9 675
Dépenses d’investissement	87 801	Recettes d’investissement	87 801
001 Déficit d’inv. reporté	0	1068 Réserves	0
16 Cautions	15 000	16 Cautions	15 000
Dépenses d’équipement (20, 21, 23)	63 126	021 Virement de la section de fonct.	0
040 Amortissements	9 675	040 Amortissements	72 801
041 Intégrations	0	041 Intégrations	0
Dépenses réelles de fonctionnement	907 874	Recettes réelles de fonctionnement	971 000
Epargne brute	63 126	Epargne nette	63 126
Dette au 31/12	0	Capacité de désendettement	0,00

IX - Budget annexe des Sépultures

A – Objectifs de gestion

Le service public industriel et commercial (SPIC) des Sépultures dispose de la seule autonomie financière, retracée au sein d'un budget annexe, depuis le 1^{er} janvier 2023, afin de se mettre en conformité avec la réglementation. Cette activité, limitée à la construction, l'entretien et la reprise en vue de la vente de caveaux et cavurnes, était auparavant intégrée au sein du budget communal.

L'objectif assigné à ce budget est d'assurer la **construction de caveaux d'avance afin de proposer une infrastructure préfabriquée existante aux familles en deuil n'en disposant pas**. La construction de nouveaux caveaux suivra approximativement le rythme des ventes, de manière à ne mobiliser que de la trésorerie existante du SPIC, éventuellement complétée d'avances de trésorerie infra-annuelles consenties par le budget général.

Cet objectif de gestion s'entend évidemment dans la mesure du possible, compte tenu du caractère aléatoire de la demande, des contraintes techniques, et de la préoccupation municipale que les cimetières ne soient pas en travaux pendant les fêtes de la Toussaint, période où les familles viennent traditionnellement se recueillir et fleurir leurs défunt.

Les infrastructures funéraires sont assimilées, par les textes, à des marchandises, dont le stock est géré annuellement selon le principe de l'inventaire intermittent. Les tarifs pratiqués doivent assurer le remboursement annuel au budget de la commune de 1/30^{ème} du montant de sa dotation initiale, soit 3 K€.

B – Analyse rétrospective et prospective

	2023	2024	2025 (prév.)	2026 (prév.)
Recettes réelles de fonct.	48	56	59	76
Dépenses réelles de fonct.	142	50	42	72
Epargne brute et nette	- 94	6	17	4
Dette bancaire au 31/12	0	0	0	0
Capacité de désendettement	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette commune au 31/12	102	99	96	162
« Cap. de désendettement »	<i>ns</i>	16,5	5,6	40,5

L'illustration graphique montre bien que le SPIC, créé en 2023, n'aurait pas pu se mettre en place sans la dotation initiale de 102 K€ procurée par le budget de la commune.

Il y a relativement peu d'enseignements à tirer de montants aussi faibles compte tenu de la faible activité : une quinzaine à une vingtaine d'attributions par an, à un rythme particulièrement volatiles. A titre d'information, de septembre à décembre 2025, la moitié des caveaux nouvellement posés a déjà été attribuée, ce qui interroge le besoin d'en commander de nouveaux dès le début 2026.

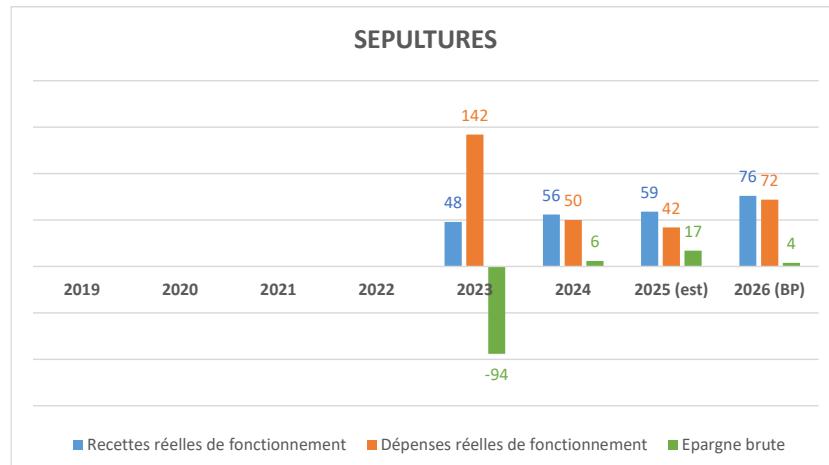
Fin 2025, confronté à une nouvelle tension sur le rythme, par nature aléatoire, des ventes des caveaux d'avance, le conseil d'exploitation a pris attaché de la DGFIP pour valider un principe d'augmentation du stock « tampon » du budget annexe, permettant de régler à la fois le problème du risque de rupture et celui lié à la variabilité des prix dans l'anticipation d'une fin de marché de fourniture des caveaux préfabriqués.

Cette augmentation de stock peut être financée par une dotation de la commune destinée à augmenter le fonds de roulement du budget annexe, conformément à l'article R2221-70 du CGCT. Spécifique, ne venant pas combler un déficit de fonctionnement du SPIC et répondant à une contrainte de service public imposée par la commune à son SPIC (celle de pouvoir répondre sans délai à toute sollicitation d'un usager pour acheter un caveau), cette dotation spécifique serait une avance remboursable. Le SPIC aurait toute latitude quant au rythme de remboursement, puisque l'article R2221-70 du CGCT ne fixe pas de cadence imposée. Pour des

raisons de simplification budgétaire, le SPIC pourrait ainsi commencer le remboursement en année N+1, en fonction du rythme réel de vente des sépultures qu'elles ont permis de financer l'année précédente.

En outre, le SPIC pouvant mobiliser des avances de trésorerie infra-annuelles auprès de la commune, il sera proposé d'optimiser la trésorerie du SPIC en ajustant le montant de cette dotation spécifique au strict montant nécessaire, en fin d'année.

Il est précisé que, si la commune devait avoir à nouveau des besoins en caveaux pour des besoins propres liées à la réorganisation du cimetière moyennant la prise en charge du transfert de sépultures, il conviendra que le SPIC vende les sépultures aux familles concernées au tarif normal, à charge pour la commune de délibérer préalablement en faveur d'une participation financière auprès des familles concernées.



C – Projet de Budget Primitif 2026

Le BP 2026 est susceptible de varier en fonction de la valorisation des stocks qui résulteront de l'année 2025.

BP 2026 Budget SEPULTURES (€ HT)			
Dépenses de fonctionnement	149 700	Recettes de fonctionnement	149 700
011 Construction nvx caveaux	70 000	70 Ventes caveaux, cavurnes	75 700
012 Fonctions support	1 200		
69 Impôt sur les bénéfices	1 100		
023 Virement à la section d'invest.	3 400		
042 Stock initial	74 000	042 Stock final	74 000
Dépenses d'investissement	147 400	Recettes d'investissement	147 400
21 Dép. d'équipement	70 000	16 Dotation spécifique	70 000
16 Rembt dotation initiale	3 400	021 Virement de la section de fonct.	3 400
040 Stock final	74 000	040 Stock initial	74 000
Dépenses réelles de fonctionnement	72 300	Recettes réelles de fonctionnement	75 700
Epargne brute	3 400	Epargne nette	3 400
Dette au 31/12	0	Capacité de désendettement	0,00
Solde des dotations au 31/12	161 659		

D – Emprunts

Les infrastructures funéraires étant assimilées à des marchandises et non des investissements, et l'emprunt ne pouvant être souscrit que pour le financement des investissements, cette section est sans objet. Il demeure que ce budget annexe doit rembourser en 30 ans au budget principal le montant de la dotation initiale qu'il lui a accordée, et qui s'élèvera à environ 92 K€ fin 2026.

En ce qui concerne le produit de la dotation spécifique, il est estimé à 70 K€ au BP 2026 identique aux coûts de construction des nouveaux caveaux, mais il est estimé que 30 K€ pourraient suffire au rythme des ventes ordinaires en mobilisant les avances infra-annuelles, auquel cas la dotation spécifique pourrait être remboursée sur 1 ou 2 ans indépendamment du remboursement annuel de 1/30^{ème} de la dotation initiale. Bien que cette dimension soit sans objet, nous avons calculé dans nos tableaux une capacité de remboursement en considérant les avances de la ville comme des prêts.

X – Approche consolidée

Il convient de noter que le CCAS et l'EPIC de Tourisme ne font pas partie de la consolidation, ni les structures intercommunales auxquelles la commune adhère, car ils constituent des entités juridiques à part entière.

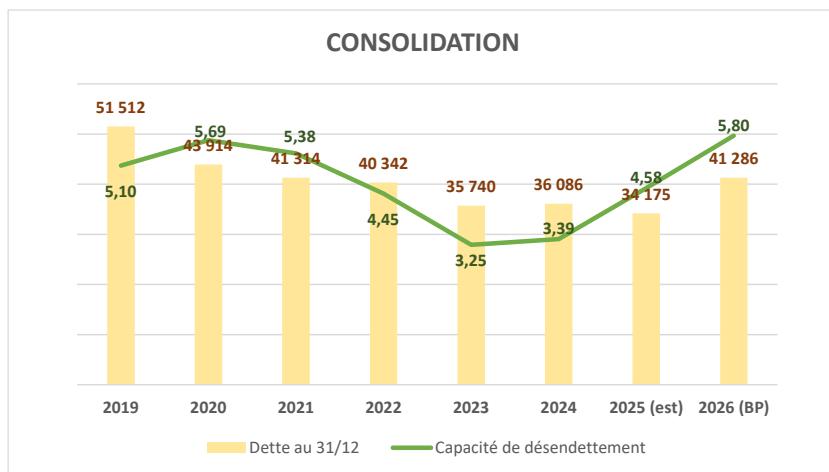
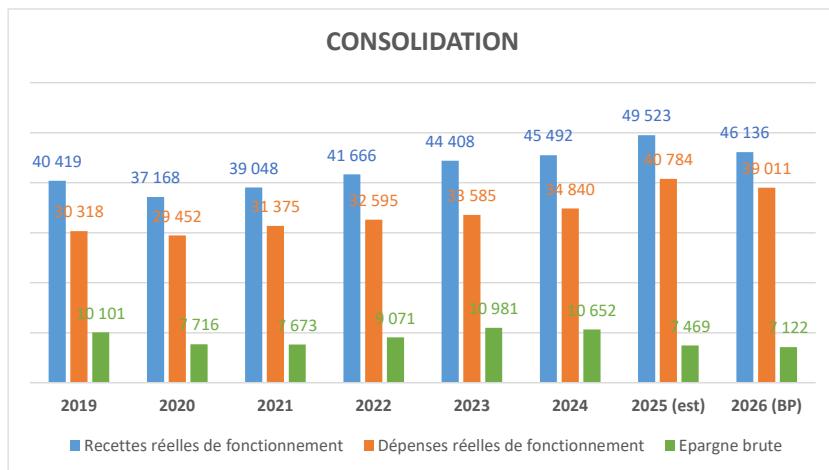
D'un point de vue analytique, l'approche consolidée apporte peu d'informations pertinentes, du fait de l'addition de chiffres ne répondant ni aux mêmes logiques ni aux mêmes principes, et s'adressant également à des publics ou usagers parfois très différents, notamment dans les communes touristiques.

Par ailleurs, les principaux ratios financiers de comparaisons (« ratios obligatoires ») ne valent traditionnellement que pour les budgets principaux et pas pour les budgets annexes. Certains existent de manière globalisée au niveau du « bloc communal » (ensemble des communes et de leurs EPCI), du fait de l'organisation désormais complexe du partage des compétences sur les territoires, mais n'apportent pas d'information pour une seule commune, prise isolément de son EPCI de rattachement et des autres communes du territoire.

En outre, certains budgets ont fait l'objet de modifications de règles de comptabilisations (garanties d'usages pour les Ports en 2021, recettes de billetterie du théâtre en 2019 et 2022).

Néanmoins, ces précisions méthodologiques rappelées, les chiffres totaux résultant de tout ce qui précède, hors retraitement des mouvements entre budgets, et en prenant pour périmètre de consolidation : VILLE + PARCS + PORTS + THEATRE + SEPULTURES, ainsi que leur mise en perspective pluriannuelle sont les suivants.

Le projet de BP 2026 permet ainsi de disposer d'une capacité de désendettement consolidée d'environ 5,8 ans, encore meilleure que le BP 2025, très en-deçà du seuil réglementaire et d'alerte de 12 ans, et du seuil interne de 8 ans. **Les comptes consolidés sont tout à fait satisfaisants et rassurants.**



XI – Annexes détaillées

Budget COMMUNE (K€ TTC)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			2026		
	CA	CA	CA	CA	CA	CFU	BP	Voté	CFU estimé	BP	BS estimé	CFU estimé
Recettes de fonctionnement												
013 Atténuation de charges	222	198	109	127	141	106	75	103	89	80	80	80
70 Concessions cimetière	255	294	279	241	216	173	100	100	83	84	84	84
70 Horodateurs	399	265	355	409	380	447	400	400	356	350	350	380
70 FPS	93	51	92	112	143	117	120	120	110	100	100	110
70 Refact* autres budgets (dt titulaires)	359	403	1 001	1 036	812	806	800	830	830	830	830	830
70 Autres ventes et redevances	989	279	285	383	385	410	358	332	769	1 104	1 104	1 104
	<i>Soit total 70</i>						2 095	1 292	2 012	2 181	1 936	1 953
73 Attribution de compensation	3 734	3 705	3 673	3 728	3 728	3 728	3 714	3 481	3 481	3 481	3 481	3 714
73 Reverté privé Etat sur jeux en ligne			74	86	94	95	95	95	106	100	100	100
	<i>Soit total 73</i>						3 734	3 779	3 759	3 822	3 823	3 826
731 Fiscalité directe	17 117	16 926	18 288	18 969	21 391	22 658	22 500	22 778	22 905	23 088	23 088	23 088
731 Remboursement du DILICO										58	58	58
731 Taxes add. droits de mutation	2 888	2 702	3 376	3 465	3 133	2 712	2 700	2 700	2 900	2 900	2 900	2 900
731 Taxes séjour (dt pr cpté tiers jq 2024)	312	270	309	520	1 004	1 004	600	600	600	600	600	600
731 Prélèvt sur produit jeux casino	1 591	1 072	1 026	2 164	2 288	2 474	2 200	2 500	2 500	2 500	2 500	2 550
731 Autres fiscalité indirecte	2 530	1 788	1 917	2 053	2 682	2 204	2 233	2 284	2 065	1 290	1 290	1 290
	<i>Soit total 731</i>						24 438	22 758	24 916	27 171	30 498	31 052
74 DGF	728	641	586	496	518	509	483	484	484	460	460	460
74 DNP	197	14	173	163	0	0	0	0	0	0	0	0
74 FCTVA fonctionnement	70	72	76	133	160	116	0	187	187	130	130	130
74 Autres dotations	757	765	292	381	300	271	322	440	329	356	356	356
	<i>Soit total 74</i>						1 752	1 492	1 127	1 173	978	896
75 Revenus des immeubles	68	118	108	268	163	170	173	173	151	143	143	143
75 Redev. affermage (dt CA+CT casino)	299	218	253	381	379	399	375	370	370	370	370	370
75 Autres recettes							0	1 279	1 279	550	550	600
75 Loyer parking Carbone									975	163	163	163
	<i>Soit total 75</i>						367	335	360	650	541	831
76 Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77 Rec. exc. hors cess* / mdts annulés	155	358	108	242	316	0	0	15	17	0	0	0
(A) Sous-total recettes réelles	32 764	30 212	32 391	35 366	38 233	38 664	37 248	40 246	40 259	38 737	38 737	39 110
775 Produits de cessions	586	9 053	2 389	831	30	10						
78 Reprise sur provisions semi-budg.	633						0	0	10	0	0	0
Autres recettes réelles (pour analyse fin.)	1 219	9 053	2 389	832	30	10	0	0	10	0	0	0
042 Amortissements	331	254	1 058	551	574	525	568	661	661	646	646	646
Sous-total recettes d'ordre	331	254	1 058	551	574	525	568	661	661	646	646	646
002 Reports antérieurs	2 313	5 634	8 341	11 752	7 749	9 752				6 511	6 511	2 449
(B) Total	36 626	45 153	44 179	48 501	46 586	48 951	37 816	47 418	47 441	39 383	41 832	42 205
donc recettes du casino	1 834	1 229	1 221	2 468	2 667	2 803	2 500	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800
Dépenses de fonctionnement												
011 Charges à caractère général	9 827	8 314	9 639	10 490	11 088	12 176	12 553	14 249	12 889	13 400	13 800	13 600
012 Charges de personnel	10 933	11 575	12 398	12 992	13 248	13 357	13 985	14 185	14 140	14 400	14 800	14 750
014 FPIC	613	659	571	566	611	646	646	646	646	646	646	646
014 DILICO												
014 Reverté Taxes séjour Office Tourisme	283	191	268	244	901	843	600	600	600	600	600	600
014 Prélèvement art.55 loi SRU	0	0	0	213	0	0	817	884	884	300	300	300
014 Autres reversements de fiscalité	0	19	31	24	109	25	25	25	25	25	25	25
	<i>Soit total 014</i>						896	869	870	1 047	1 621	1 514
65 Subventions aux associations	549	535	458	532	548	575	767	831	737	737	737	737
65 Subvention CCAS	688	659	290	533	528	625	780	780	780	780	780	780
65 Subvention Théâtre (depuis M57)							384	476	476	476	476	476
65 Contribution financière Ports									493	493	500	500
65 Contribution Symilec (dt part fct tvx)	415	396	539	94	32	23	409	1 388	1 388	26	26	26
65 Part fct Symilec Ch olive										123	123	123
65 Crées admises en NV et éteintes	0	216	350	1	1	9	20	20	118	20	20	20
65 Autres charges de gestion courante	285	277	270	298	303	336	421	585	549	648	648	610
	<i>Soit total 65</i>						1 937	2 083	1 907	1 458	1 412	1 928
66 Charges financières	1 069	1 137	999	890	841	786	702	702	702	610	610	610
67 Ch. exc. dt subv Th. / titres annulés	733	980	1 461	606	402	114	20	20	18	20	20	20
(C) Sous-total dépenses réelles	25 395	24 957	27 274	27 482	28 612	29 875	32 129	36 079	34 640	33 506	34 306	34 018
042 Amortissements	2 589	11 855	4 618	3 269	2 624	2 565	2 634	2 801	2 801	2 766	2 766	2 766
023 Virement à la section d'invest.							3 053	8 537		3 111	4 760	
Sous-total dépenses d'ordre	2 589	11 855	4 618	3 269	2 624	2 565	5 687	11 338	2 801	5 877	7 526	2 766
002 Reports antérieurs												
(D) Total	27 984	36 812	31 892	30 752	31 235	32 440	37 816	47 417	37 441	39 383	41 832	36 784
(A-C) EPARGNE BRUTE (CAP. D'AUTOFINANC.) hors casino	7 369	5 255	5 117	7 884	9 622	8 789	5 119	4 167	5 619	5 231	4 431	5 092
(A-C)/A TAUX D'EPARGNE BRUTE	5 558	4 026	3 896	5 416	6 955	5 986	2 619	1 367	2 819	2 431	1 631	2 292
(B-D) Résultat de fonctionnement	8 642	8 341	12 288	17 749	15 351	16 511	0	1	10 000	0	0	5 421

Recettes d'investissement							Dépenses d'investissement			Résultat global de clôture		
10 Dotations (FCTVA, TAM)	2 315	1 216	2 215	1 278	1 017	1 110	933	1 301	1 300	1 181	1 181	1 181
1068 Réserves	4 393	3 008	0	536	10 000	5 600	0	10 000	10 000	0	7 551	7 551
13 Subv d'équip et amendes de police	876	737	963	766	1 313	1 058	3 489	4 207	4 200	500	500	1 000
16 Emprunts	3 862	0	0	0	0	0	10 000	3 269	3 000	9 800	9 500	6 175
166 Refinancement de la dette					11 125		6 000	6 000	0	6 000	6 000	6 000
16 Cautions	2	3	19	5	13	1	4	4	4	4	4	4
16 Loyers capitalisés	0	4 944	4 400	2 019	47		447	1 347	1 282	83	79	
204 Trop versé AC ou FC					133	287						
... Opérations												
27 Rbt d'immobilisations financières												
024 Produits de cessions												
45 Opérations pour compte de tiers												
Sous-total recettes réelles	9 911	7 607	4 704	23 700	8 060		20 876	26 214	19 868	11 488	24 739	21 914
040 Amortissements	2 589	11 855	4 618	3 269	2 624	2 565	2 634	2 801	2 801	2 766	2 766	2 766
041 Opérations patrimoniales	115	118	277	331	3	179	150	3 846	3 846	500	500	500
021 Virement de la section de fonct.							3 053	8 537		3 111	4 760	
Sous-total recettes d'ordre	2 703	11 973	4 895	3 600	2 627	2 744	5 837	15 184	6 647	6 377	8 026	3 266
001 Reports antérieurs	3 390	7 083	10 355	1 052	0	0	0	0	0	0	0	0
(E) Total	17 539	28 966	22 857	9 356	26 327	10 804	26 713	41 398	26 515	17 865	32 765	25 180
Dépenses d'investissement							Résultat global de clôture			Résultat global de clôture		
16 Remboursement capital emprunts	4 263	4 184	4 161	3 832	3 534	2 557	2 601	2 601	2 601	2 634	2 634	2 634
16 Rbt capital nvx emprunts 2025					11 125		6 000	6 000	0	6 000	6 000	6 000
166 Refinancement de la dette	9	0	0	1	2	0	4	4	4	4	4	4
165 Cautions	16	759					90	90	90	90	90	90
10 Dotations (revertement TAM)							173	325	110	68	325	300
13 Subventions et assimilées	109	177	248	56	28	142	906	886	886	282	682	682
20 Immobilisations incorporelles		4 584	468	619	1 496		3 880	7 654	6 536	2 310	3 002	2 300
20 Subv d'éqt (dont AC nég et Symielec)	4 710	11 609	10 065	4 035	4 058	3 018	5 504	11 177	11 177	2 232	2 232	2 200
21 Immobilisations corporelles	839	1 451	1 071	189	357	2 126	6 440	4 493	4 493	9 014	9 014	7 500
23 Immobilisations en cours				4 170	2 074	3 129	392	29	29	50	50	50
... Opérations	29	40	27	3	116	5	5	5	5	35	35	35
27 Immobilisations financières	36	20	314	502	25	284						
45 Opérations pour compte de tiers												
Sous-total dépenses réelles	10 010	18 239	20 470	13 256	21 938	12 757	25 995	33 264	25 931	16 719	24 068	21 795
040 Amortissements	331	255	1 058	551	574	525	568	661	661	646	646	646
041 Opérations patrimoniales	115	118	277	331	3	179	150	3 846	3 846	500	500	500
Sous-total dépenses d'ordre	446	373	1 335	883	577	704	718	4 507	4 507	1 146	1 146	1 146
001 Reports antérieurs	0	0	0	0	4 782	971	0	3 628	3 628	7 551	7 551	
(F) Total	10 456	18 611	21 805	14 139	27 298	14 432	26 713	41 399	34 066	17 865	32 765	30 492
ÉPARGNE NETTE							2 518	1 566	3 018	2 597	1 797	2 458
hors casino	3 106	1 071	956	4 052	6 088	6 232	18	-1 234	218	-203	-1 003	-342
Résultat d'investissement	1 272	-158	-265	1 584	3 421	3 429	0	0	-1	-7 551	0	0
Résultat global de clôture	7 083	10 355	1 052	-4 782	-971	-3 628	0	0	2 449	0	0	109
RESTES A REALISER RÉCETTES	225	161	653	1 512	1 217	807						
RESTES A REALISER DÉPENSES	2 834	4 529	2 241	5 972	5 796	7 505						
Solde des Restes à réaliser	-2 609	-4 368	-1 588	-4 460	-4 579	-6 698						
Résultat global de clôture après RAR	13 116	14 328	11 752	8 507	9 802	6 185	0	0	2 449	0	0	109
Dette au 31/12	40 551	36 367	32 206	28 374	24 840	22 283	29 682	22 951	19 688	26 854	29 554	26 229
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	5,50	6,92	6,29	3,60	2,58	2,54	5,80	5,51	3,50	5,13	6,67	5,15
hors casino	7,30	9,03	8,27	5,24	3,57	3,72	11,33	16,79	6,98	11,05	18,12	11,44

Budget PARCS (K€ HT)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			2026		
	CA	CA	CA	CA	CA	CFU	BP	Voté	CFU estimé	BP	BS estimé	CFU estimé
Recettes de fonctionnement												
013 Atténuation de charges	64	0	113	0	0	0	3100	3140	3224	3140	3140	3240
70 Ventes	2337	1722	2338	2682	2838	3142	450	490	489	490	490	490
Dont Abonnés	286	346	358	391	427	432	2450	2450	2590	2500	2500	2600
Dont Horaires	1868	1195	1788	2105	2213	2565	200	200	145	150	150	150
Dont loyers Arnaldi (boxes et commerces)	172	177	184	184	198	145						
75 Produits de gestion courante	0	0	963	0	0	0						
77 Recettes exceptionnelles	59	11	3	13	36	39						
78 Reprises de provisions semi-budg.	190	460			1							
78 Reprise de prov Loyer entrée Carbone												
78 Reprise de prov Loyer entrée Portissol												
(A) Sous-total recettes réelles	2 650	2193	3 417	2 696	2 874	3 182	3100	3846	3930	3140	3140	3240
042 Amortissements	16	16	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
Sous-total recettes d'ordre	16	16	19									
002 Reports antérieurs	1038	991	459	1856	1680	1523						
(B) Total	3705	3200	3895	4 572	4 573	4 724	3119	5542	5626	3159	4924	5024
Dépenses de fonctionnement												
011 Charges à caractère général	802	884	437	589	595	782	890	960	837	860	860	890
011 Loyer Carbon							975	975	975	163	163	163
011 Loyer Portissol												
012 Charges de personnel	389	437	415	432	424	443	470	470	460	480	480	480
65 Charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	1	3	0	1	1	1
66 Charges financières	266	243	219	199	186	167	143	144	140	123	123	123
67 Charges exceptionnelles	0	39	2	5	1	1	2	52	52	1	1	1
68 Dotation aux provisions semi-budg.		13	2	26	0	0	2	96	96	14	14	14
68 Provision Loyer entrée Carbone							325	325				
68 Provision Loyer entrée Portissol												
69 Impôts sur les bénéfices	157	247	25	539	192	257	218	313	217	281	67	67
(C) Sous-total dépenses réelles	1 614	1863	1 100	1 791	1 723	1 975	2051	3013	2777	1923	2567	2597
042 Amortissements	549	447	450	701	427	422	414	417	404	392	392	392
023 Virement à la section d'invest.							654	2112		844	1965	
Sous-total dépenses d'ordre	549	447	450	701	427	422	1068	2529	404	1236	2357	392
002 Reports antérieurs												
(D) Total	2164	2310	1550	2491	2150	2397	3119	5542	3181	3159	4924	2989
(A-C) EPARGNE BRUTE (CAP. D'AUTOFINANC.)	1036	330	2317	905	1151	1207	1049	833	1153	1217	573	643
(A-C)/A TAUX D'EPARGNE BRUTE	39,1%	15,0%	67,8%	33,6%	40,0%	37,9%	33,8%	21,7%	29,3%	38,8%	18,2%	19,8%
(B-D) Résultat de fonctionnement	1541	890	2 345	2 080	2 423	2 327	0	0	0	0	0	2035
Recettes d'investissement												
10 Dotations												
1068 Réserves		551	431	489	400	900						
13 Subventions d'équipement reçues		287										
16 Emprunts				387								
16 Caution		2										
23 Immobilisations en cours		519										
Sous-total recettes réelles	520	837	431	876	400	900	0	650	650	0	680	680
040 Amortissements	549	447	450	701	427	422	414	417	404	392	392	392
041 Opérations patrimoniales	16			51								
021 Virement de la section de fonct.							654	2112		844	1965	
Sous-total recettes d'ordre	565	447	450	701	478	422	1068	2529	404	1236	2357	392
001 Reports antérieurs												
(E) Total	1086	1285	881	1 576	878	1 322	1068	3179	1054	1236	3037	1072
Dépenses d'investissement												
16 Remboursement capital emprunts												
Equilibre / imprévus / pour rachat												
20 Immobilisations incorporelles		27	15	8						25	25	25
21 Immobilisations corporelles		154	330	26	371	10	22			214	1335	214
23 Immobilisations en cours		530	2	32	124	318	15			285	285	285
... Opérations					15	510	46			71	71	71
Sous-total dépenses réelles	1 404	1097	831	1 302	1 625	792	1049	2797	1 349	1217	2338	1217
040 Amortissements	16	16	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
041 Opérations patrimoniales	16			51								
Sous-total dépenses d'ordre	32	16	19	19	70	19						
001 Reports antérieurs	162	512	342	311	56	874						
(F) Total	1598	1626	1192	1 632	1 751	1 685	1068	3179	1 731	1236	3037	1916
EPARGNE NETTE	315	-409	1 558	120	364	498	323	107	430	595	-49	21
Résultat d'investissement	-512	-341	-311	-56	-873	-363	0	0	-677	0	0	-844
Résultat global de clôture	1 029	548	2 034	2 024	1 550	1 964	0	0	1 768	0	0	1 191
RESTES A REALISER RECETTES	287	0	175	0	0	0						
RESTES A REALISER DEPENSES	253	89	353	332	16	263						
Solde des Restes à réaliser	34	-89	-178	-332	-16	-263						
Résultat global de clôture après RAR	1063	459	1 856	1 692	1 534	1 701	0	0	1 768	0	0	1 191
Dette au 31/12	7749	7010	6251	5 853	5 066	4 358	3 632	3 632	3 635	3 013	3 013	3 013
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	7,48	21,23	2,70	6,47	4,40	3,61	3,46	4,36	3,15	2,48	5,26	4,69

Budget PORTS (K€ HT)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			2026		
	CA	CA	CA	CA	CA	CFU	BP	Voté	CFU estimé	BP	BS estimé	CFU estimé
Recettes de fonctionnement												
013 Atténuation de charges	0	2	0	0	0	2861	3099	3592	3129	3212	3212	3212
70 Ventes	3745	3388	2094	2486	2565	2861	1251	1251	833	900	900	900
dont carburants	693	650	821	1028	970	918	-	-	-	-	-	-
dont GU <= 2020	2035	2190	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-
dont GU > 2020 (qp annuelle)	-	-	132	288	358	520	458	458	458	458	458	458
dont redevances	1016	1046	1140	1169	1219	1422	1390	1390	1345	1354	1354	1354
dont redevances carénage												
dont redevances croisées												
dont participation financière commune												
75 Produits de gestion courante	0	0	31	9	26	24	13	5	5	500	500	500
76 Produits financiers	7											
77 Recettes exceptionnelles hors cess*	4	3	3	14	67	47		71	71			
77 Cession								1270	1270			
78 Reprises de provisions semi-budg.			42					0	0			
(A) Sous-total recettes réelles	3 757	3893	2 171	2 509	2 658	2 932	3112	4938	4475	3212	3212	3212
042 Amortissements	76	80	74	21	134	85	84	336	131	129	129	129
Sous-total recettes d'ordre	76	80	74	21	134	85	84	336	336	129	129	129
002 Reports antérieurs	1777	3569	3599	2355	1997	1919		2255	2255		3241	3241
(B) Total	5610	7542	5843	4 885	4 789	4 936	3197	7529	7066	3341	6582	6582
Dépenses de fonctionnement												
011 Charges à caractère général	1 133	1071	1247	1580	1575	1581	1787	1935	1637	1655	1655	1655
dont carburants	577	608	614	934	838	739	1000	1000	882	720	720	720
dont aire carénage							40					
012 Charges de personnel	496	529	558	588	429	397	399	399	399	424	624	624
dont Non titulaires	328	341	111	121	151	131	122	122	124	132	132	132
dont Rbt à la ville titulaires mis à disposition	0	0	241	270	278	266	267	267	265	292	292	292
dont Rbt à la ville fonctions support	168	188	206	197	0	0	0	0	0	200	200	200
65 Charges de gestion courante	0	0	35	1	0	0	3	46	43	10	10	10
66 Charges financières	76	28	25	72	92	93	289	240	240	305	305	305
67 Charges exceptionnelles	33	50	61	157	252	34	18	41	36	25	25	25
68 Dotation aux provisions semi-budg.			0	0	1	6	2	69	63	5	5	5
69 Impôts sur les bénéfices				35	0	175	222	91	281	171	178	178
(C) Sous-total dépenses réelles	1 737	1678	1 962	2400	2529	2331	2589	3011	2589	2602	2802	2802
042 Amortissements	270	403	907	366	342	350	338	2467	1000	739	739	739
023 Virement à la section d'invest.							270	2049			3041	
Sous-total dépenses d'ordre	270	403	907	366	342	350	608	4516	1000	739	3780	739
002 Reports antérieurs												
(D) Total	2006	2082	2869	2766	2870	2681	3197	7529	3589	3341	6582	3541
(A-C) EPARGNE BRUTE (CAP. D'AUTOFINANC.)	2020	2215	209	109	129	601	524	657	616	610	410	410
(A-C)/A TAUX D'EPARGNE BRUTE	53,8%	56,9%	9,6%	4,3%	4,9%	20,5%	16,8%	13,3%	13,8%	19,0%	12,8%	12,8%
(B-D) Résultat de fonctionnement	3604	5461	2 974	2 119	1919	2255	0	0	3477	0	0	3041
Recettes d'investissement												
1068 Réerves	1300	35	1862	620	122					236	236	236
13 Subventions d'équipement reçues	118	710	200	118	175	1349				0	0	0
16 Emprunts	2911		2398	3550	0	4000	2718	1934	1934	1094	1094	1094
23 Immobilisations en cours	65			0	0	7						
45 Opération sous mandat				138	1022	5900	2783	9201	8925	3248	3248	3248
Sous-total recettes réelles	4 394	745	4 460	4 426	1 319	11 256	5501	13562	13286	4342	3484	3484
040 Amortissements	270	403	907	366	342	350	338	2467	1000	739	739	739
041 Opérations patrimoniales	174	173	792	3	144							
021 Virement de la section de fonct.							270	2049			3041	
Sous-total recettes d'ordre	443	576	1699	369	486	350	608	4516	1000	739	3780	739
001 Reports antérieurs												
(E) Total	5999	2457	6159	4795	1804	11606	6108	18078	14286	5081	7264	4223
Dépenses d'investissement												
16 Remboursement capital emprunts	1 246	2675	78	292	383	387	524	524	524	593	593	593
13 Subventions ou assimilées					50		12	0	0			
20 Immobilisations incorporelles	73	2	3				341	2954	193	446	2393	446
21 Immobilisations corporelles	2	7	56	139	40	65	250	384	69			
23 Immobilisations en cours	3290	1603	681	160	11	69	2114	2928	2928	665	665	665
... Opérations	1	1668	3734	1100	1711	5098	2783	8077	7801	3248	3248	3248
45 Opération sous mandat				138	1023	7022	6024	14867	11515	4952	6899	4952
Sous-total dépenses réelles	4 613	5955	4 552	1829	3218	12640	6024	14867	11515	4952	6899	4952
040 Amortissements	76	80	74	21	134	85	84	336	131	129	129	129
041 Opérations patrimoniales	174	173	792	3	144							
Sous-total dépenses d'ordre	250	253	866	24	278	85	84	336	131	129	129	129
001 Reports antérieurs												
(F) Total	4864	6207	9167	4862	3562	14482	6108	18078	14522	5081	7264	5317
EPARGNE NETTE	774	-459	131	-183	-254	214	0	133	92	17	-183	-183
Résultat d'investissement	1 136	-3 750	-3 009	-67	-1758	-2876	0	0	-236	0	0	-1094
Résultat global de clôture	4 740	1 711	-34	2 052	161	-621	0	0	3241	0	0	1947
RESTES A REALISER RECETTES	500	2716	2688	711	11576	8959						
RESTES A REALISER DEPENSES	1670	828	299	766	5365	4912						
Solde des Restes à réaliser	-1170	1888	2389	-55	6211	4047						
Résultat global de clôture après RAR	3570	3599	2 355	1 997	6 372	3 426	0	0	3 241	0	0	1 947
Dette au 31/12	3212	537	2857	6 115	5 732	9 346	13 474	10 756	10 756	11 257	10 163	10 163
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	1,59	0,24	13,68	56,15	44,43	15,55	25,71	16,37	17,46	18,46	24,79	24,79

Budget THEATRE (K€ HT)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			2026		
	CA	CA	CA	CA	CA	CFU	BP	Voté	CFU estimé	BP	BS estimé	CFU estimé
Recettes de fonctionnement												
013 Atténuation de charges			0									
70 Ventes	808	509	586	580	233	235	356	356	300	445	445	445
<i>dont Marge sur coréalisations</i>										100		
<i>dont Refacturations de charges</i>										333		
<i>dont Vente de spectacles en cession</i>										0		
<i>dont Locations de salles et autres</i>										12		
74 Subvention départementale	60	60	60	60	60	60	60	60	50	50	50	50
75 Produits de gestion courante	0	0	0	0	0	2						
77 Subvention communale	380	300	420	450	300	361	384	476	450	476	476	476
77 Recettes exceptionnelles	0	2	2	4	2							
(A) Sous-total recettes réelles	1 248	870	1 069	1 095	595	658	800	892	800	971	971	971
042 Amortissements	12	12	12	12	16	10	10	10	10	10	10	10
Sous-total recettes d'ordre	12	12	12	12	16	10						
002 Reports antérieurs	490	110	1		52	10						
(B) Total	1 750	993	1 082	1 107	663	678	810	902	810	981	981	981
Dépenses de fonctionnement												
011 Charges à caractère général	1 312	575	720	634	252	305	421	511	420	585	585	585
<i>dont Charges refacturables productions</i>										333		
<i>dont Acquisition spectacles en cession</i>										0		
<i>dont Autres charges</i>										252		
012 Charges de personnel	259	270	271	288	300	304	314	314	314	320	320	320
<i>dont Non titulaires</i>										1	1	1
<i>dont Rbt à la ville titulaires mis à disp</i>										1	1	1
<i>dont Rbt à la ville fonctions support</i>										1	1	1
65 Charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67 Charges exceptionnelles	1	109	48				1	1	1	1	1	1
68 Dotation aux provisions semi-budg.					0	0	1	1	0	1	1	1
69 Impôts sur les bénéfices					27		1	1	1	1	1	1
(C) Sous-total dépenses réelles	1 572	954	1 039	922	579	609	738	828	736	908	908	908
042 Amortissements	35	38	102	74	74	71	71	72	72	73	73	73
023 Virement à la section d'invest.												
Sous-total dépenses d'ordre	35	38	102	74	74	71	71	72	72	73	73	73
002 Reports antérieurs					58			2	2			
(D) Total	1 606	992	1 141	1 055	653	680	809	902	810	981	981	981
(A-C) EPARGNE BRUTE (CAP. D'AUTOFINANCI.)	-324	-84	30	173	173	49	62	64	64	60	63	63
(A-C)/A TAUX D'EPARGNE BRUTE	-26,0%	-9,7%	2,8%	15,8%	29,1%	7,4%	7,8%	7,2%	8,0%	6,2%	6,5%	6,5%
(B-D) Résultat de fonctionnement	144	1	-58	52	10	-2	0	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement												
1068 Réserves	6		33									
13 Subventions d'équipement reçues												
16 Cautions		2										
Sous-total recettes réelles	6	35	0	0	0	2	15	15	1	15	15	15
040 Amortissements	35	38	102	74	74	71	71	72	72	73	73	73
041 Opérations patrimoniales		10										
021 Virement de la section de fonct.												
Sous-total recettes d'ordre	44	38	102	74	74	71	71	72	72	73	13	70
001 Reports antérieurs	23	17	71	114	163	209		255	255		296	296
(E) Total	73	89	172	188	237	282	86	342	328	88	324	340
Dépenses d'investissement												
16 Cautions		2										
20 Immobilisations incorporelles	10		3									
21 Immobilisations corporelles	25	5	43	13	12	15	61	317	21	31	267	31
23 Immobilisations en cours												
Sous-total dépenses réelles	35	7	46	13	13	17	76	332	22	78	314	68
040 Amortissements	12	12	12	12	16	10	10	10	10	10	10	10
041 Opérations patrimoniales		10										
001 Reports antérieurs		22	12	12	16	10	10	10	10	10	10	10
(F) Total	57	19	58	25	28	27	86	342	32	88	324	78
EPARGNE NETTE	-324	-84	30	173	173	49	62	64	64	60	63	63
Résultat d'investissement	17	71	114	163	209	255	0	0	296	0	0	262
Résultat global de clôture	160	72	56	215	219	253	0	0	296	0	0	262
RESTES A REALISER RECETTES	0	0	0	0	0	0						
RESTES A REALISER DEPENSES	11	34	24	0	0	9						
Solde des Restes à réaliser	-11	-34	-24	0	0	-9						
Résultat global de clôture après RAR	149	38	31	215	219	244	0	0	296	0	0	262
Dette au 31/12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Budget SEPULTURES (K€ HT)	2023	2024	2025			2026		
	CA	CFU	BP	Voté	CFU estimé	BP	BS estimé	CFU estimé
Recettes de fonctionnement								
70 Ventes	48	56	45	35	59	76	76	76
77 Recettes exceptionnelles								
(A) Sous-total recettes réelles	48	56	45	35	59	76	76	76
042 Stock final	89	87	93	98	73	74	74	74
Sous-total recettes d'ordre	89	87	93	98	73	74	74	74
002 Reports antérieurs						2	2	2
(B) Total	137	143	138	134	132	150	152	152
Dépenses de fonctionnement								
011 Charges à caractère général	141	48	40	40	40	70	70	70
012 Charges de personnel	1	1	1	1	1	1	1	1
67 Charges exceptionnelles								
69 Impôts sur les bénéfices			1	1	1	1	1	1
(C) Sous-total dépenses réelles	142	50	42	43	42	72	72	72
042 Stock initial	0	89	93	87	87	74	74	74
023 Virement à la section d'invest.			3	3		3	5	
Sous-total dépenses d'ordre	0	89	96	90	87	77	79	74
002 Reports antérieurs		5		1	1			
(D) Total	142	143	138	134	130	150	152	147
(A-C) EPARGNE BRUTE (CAP. D'AUTOFINANC.)	-94	6	3	-8	17	4	4	4
(A-C)/A TAUX D'EPARGNE BRUTE	ns	10,7%	6,7%	ns	28,8%	5,3%	5,3%	5,3%
(B-D) Résultat de fonctionnement	-5	-1	0	0	2	0	0	5
Recettes d'investissement								
1068 Réserves			102					
16 Dotation initiale								
16 Dotation 2026								
Sous-total recettes réelles	102	0	0	0	0	70	70	30
040 Stock initial	0	89	93	87	87	74	74	74
021 Virement de la section de fonct.			3	3		3	5	
Sous-total recettes d'ordre	0	89	96	90	87	77	79	74
001 Reports antérieurs		13		11	11		22	22
(E) Total	102	102	96	101	98	147	159	126
Dépenses d'investissement								
16 Remboursement dotation initiale			3					
16 Remboursement dotation 2026								
21 Dépenses d'équipement								
Sous-total dépenses réelles	0	3	3	3	3	70	92	3
040 Stock final	89	87	93	98	73	74	74	74
Sous-total dépenses d'ordre	89	87	93	98	73	74	74	74
001 Reports antérieurs								
(F) Total	89	90	96	101	77	147	159	77
EPARGNE NETTE	-94	3	0	-11	14	1	1	1
Résultat d'investissement	13	11	0	0	22	0	0	49
Résultat global de clôture	8	10	0	0	24	0	0	54
Dette au 31/12	102	99	96	96	96	162	162	127
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	ns	16,5	32,0	ns	5,6	40,5	40,5	31,8